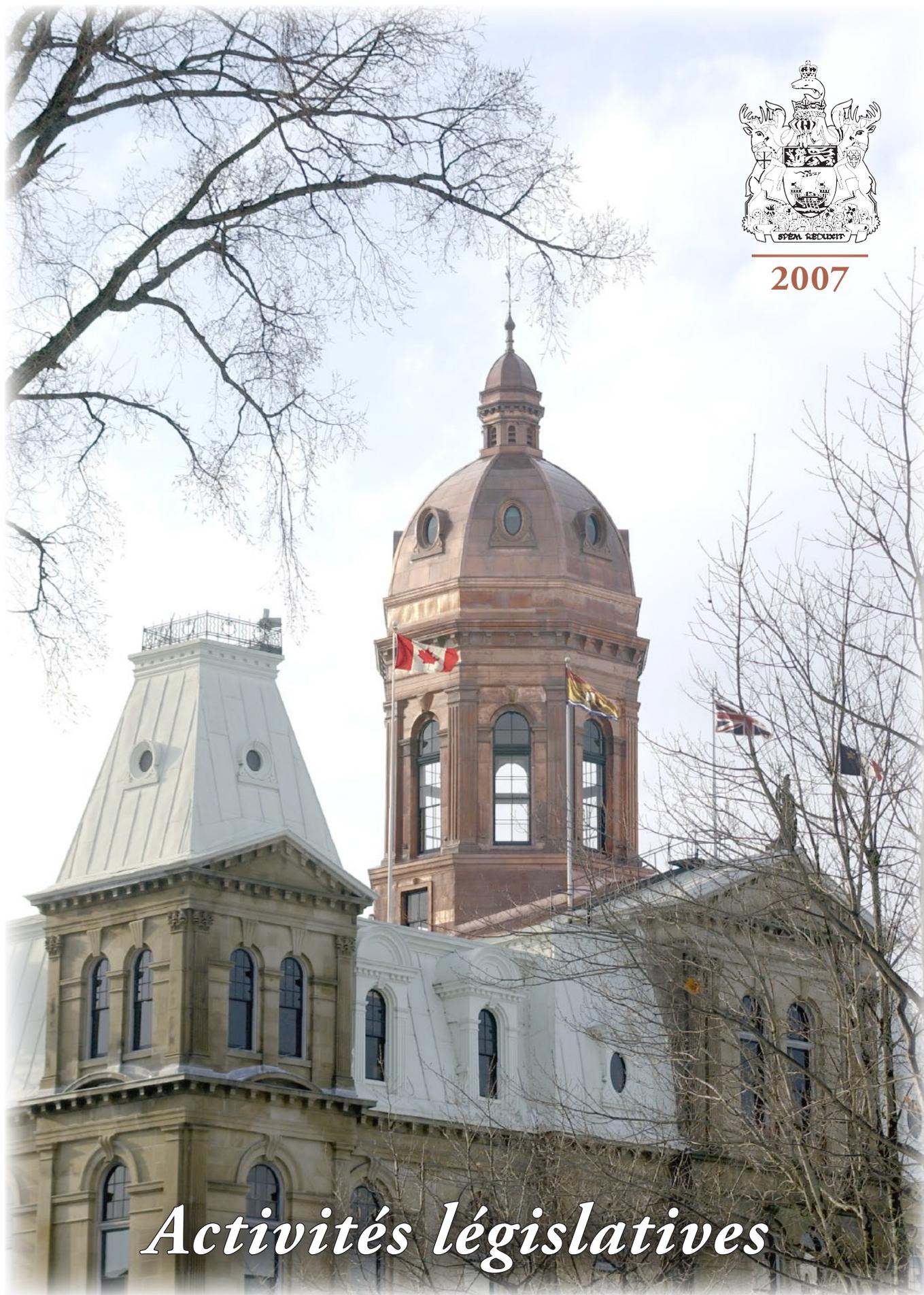




2007



*Activités législatives*

**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**



---

# *Activités législatives*

2007



## Nouveau-Brunswick

Établi pour l'hon. Roy Boudreau,  
président de l'Assemblée législative  
du Nouveau-Brunswick



---

le 30 avril 2008

L'honorable Roy Boudeau  
Président de l'Assemblée législative  
Pièce 31, Assemblée législative  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 19<sup>e</sup> rapport annuel,  
*Activités législatives*, pour l'année terminée le 31 décembre 2007.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma  
considération distinguée.

La greffière,

*Ludana Letalli-Smies*



# Table des matières

---

Aperçu de l'année .....	7
Bureau de l'Assemblée législative.....	10
Énoncé de mission .....	10
Organigramme .....	10
Description des fonctions.....	11
Bureau du greffier .....	12
Services à la Chambre et aux comités et services de procédure .....	12
Activités des comités permanents et spéciaux .....	16
Statistiques comparatives sur la Chambre .....	20
Services des finances et des ressources humaines .....	21
Sommaire financier de l'Assemblée législative.....	25
Effectif de l'Assemblée législative .....	25
Services de protocole, de sécurité et d'accueil .....	26
Bibliothèque de l'Assemblée législative.....	29
Bureau du harsard.....	35
Traduction des débats .....	39
Projet spécial.....	42
Programme pour les parlementaires.....	43
Hommages .....	44
Publications.....	45
Notes .....	46



# Aperçu de l'année

---

*Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée*

L'année 2007 est une année occupée au Bureau de l'Assemblée législative. Le personnel continue de mettre en oeuvre un certain nombre d'initiatives prévues et entreprend la première année complète d'activités à la suite des élections générales tenues en septembre 2006. L'ouverture et la clôture de la première session ainsi que le début de la deuxième session ont lieu au cours de l'année civile 2007. La première session de la 56<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick tient séance pendant 79 jours, ce qui constitue un nombre record de jours de séance au cours d'une seule session.

Le personnel de chaque direction atteint ou dépasse l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires élus à exécuter leurs tâches de législateurs. Le bureau veille à ce que le soutien et les services nécessaires soient accessibles aux parlementaires lorsque la Chambre et les comités siègent et à ce que les activités et projets spéciaux soient exécutés efficacement. Le travail que chaque membre du personnel accomplit avec dévouement contribue nettement à la prestation d'un service de haute qualité à l'intention des parlementaires pendant une période de transition et d'activités, qui fait suite aux élections générales de 2006 et au premier jour de séance de la Chambre sous un nouveau gouvernement.

La première session s'ouvre à 11 h le mardi 6 février 2007, par proclamation de S.H. le lieutenant-gouverneur. La première affaire à l'ordre du jour est l'élection d'un président. Trois parlementaires soumettent leur candidature à l'élection par scrutin secret : Tony Huntjens, Eugene McGinley et Wally Stiles. L'hon. Eugene McGinley, c.r., député de Grand Lake-Gagetown, est élu président au premier tour du scrutin. M. McGinley, élu pour la première fois lors d'une élection partielle en 1972 pour représenter la circonscription de Bathurst, a été réélu aux élections provinciales de 1974. Il a été réélu le 9 juin 2003 pour représenter Grand Lake et réélu le 18 septembre 2006 pour représenter la nouvelle circonscription électorale de Grand Lake-Gagetown.

Immédiatement après l'élection du président, la Chambre est suspendue jusqu'à 15 h pour l'ouverture officielle de la première session. Le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson prononce le discours du trône, le premier du nouveau gouvernement libéral du premier ministre Shawn Graham. Le discours du trône donne un aperçu du programme législatif du gouvernement pour la session. Roy Boudreau, député

de Campbellton—Restigouche-Centre, et Brian Kenny, député de Bathurst, sont nommés vice-présidents de la Chambre et présidents des comités pléniers.

Le 21 février, les travaux de la Chambre sont suspendus pour permettre au gouverneur de l'État du Maine John Baldacci de s'adresser aux parlementaires. Le gouverneur Baldacci parle des priorités communes en matière de développement économique et d'éducation ainsi que des possibilités que présente le secteur de l'énergie. Le discours est diffusé en direct sur le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Le 13 mars 2007, le ministre des Finances Victor Boudreau présente le budget de 2007-2008. Le 15 mars, le chef de l'opposition Jeannot Volpé prononce la réponse de l'opposition officielle au discours du budget. Les deux discours sont accessibles au site Web de l'Assemblée législative.

Le 20 mars 2007, après le dépôt du rapport du scrutin de l'élection partielle tenue le 5 mars à Moncton-Est, le député nouvellement élu Chris Collins (Libéral) est présenté à la Chambre par le premier ministre Graham et prend son siège. La circonscription de Moncton-Est était vacante depuis le 14 décembre 2006 en raison de la démission de l'ancien premier ministre Bernard Lord.

Les 10 et 12 avril, la Chambre observe un moment de silence en l'honneur des soldats canadiens du Nouveau-Brunswick qui ont perdu la vie en Afghanistan. Tout au long de la session, de nombreux parlementaires parlent de la bravoure et du dévouement des soldats canadiens qui servent en Afghanistan et ailleurs, en particulier des nombreux soldats de la BFC Gagetown, au Nouveau-Brunswick.

Le 17 avril, les parlementaires Wally Stiles et Joan M<sup>ac</sup>Alpine-Stiles, auparavant Progressistes-Conservateurs, sont accueillis comme membres du caucus du gouvernement, ce qui donne la répartition suivante des sièges à la Chambre : Libéraux, 32, et Progressistes-Conservateurs, 23.

Une des visites les plus mémorables de l'année est celle de S.E. Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada, et de S.E. Jean-Daniel Lafond, le 15 mai en matinée. La cérémonie de bienvenue sur le parterre de la place du Parlement inclut le passage en revue de la garde d'honneur et une salve d'honneur de 21 coups de canon. Le discours que la gouverneure générale adresse aux parlementaires et aux gens du Nouveau-Brunswick



*La gouverneure générale Michaëlle Jean, accompagnée du premier ministre Shawn Graham et de sa femme Roxanne Reeves, lors d'une cérémonie de bienvenue à l'Assemblée législative, qui inclut le passage en revue de la garde d'honneur et une salve d'honneur de 21 coups de canon.*

dans la Chambre historique de l'Assemblée législative est diffusé en direct sur le service de télévision et le site Web de l'Assemblée législative et est archivé.

Le 6 juillet, la première session est prorogée après 79 jours de séance. La dernière session ayant tenu presque autant de jours de séance remonte à 1975, lorsque la première session de la 48<sup>e</sup> législature dure 78 jours.

La Chambre siège de longues heures. Les jours de séance réguliers se terminent à 18 h, et il y a 28 soirs de séance, pour un total de plus de 476 heures (y compris 156 en Comité des subsides et plus de 70 en Comité plénier), soit une augmentation de 66 % par rapport à la session précédente. Des 85 projets de loi présentés, 74 reçoivent la sanction royale.

Le 31 octobre 2007, l'hon. Eugene McGinley, c.r., démissionne en tant que président de la Chambre et est assermenté à titre de ministre d'État aux Aînés et de ministre d'État à l'Habitation. Parmi les autres changements au Cabinet, Wally Stiles est nommé ministre des Ressources humaines, et l'hon. Michael Murphy, c.r., est nommé leader parlementaire du gouvernement, en plus de s'acquitter de ses tâches de ministre de la Santé, afin de remplacer Stuart Jamieson qui conserve son portefeuille du Tourisme et des Parcs. Trois autres portefeuilles relevant d'autres ministres sont divisés : Hédard Albert, ancien ministre des Ressources

humaines, est nommé ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport ainsi que ministre responsable de la Francophonie ; Carmel Robichaud, ancienne ministre des Services familiaux et communautaires, est nommée ministre des Gouvernements locaux et ministre responsable des organismes communautaires sans but lucratif ; Mary Schryer, ancienne ministre d'État aux Aînés et à l'Habitation, devient ministre du Développement social et ministre responsable du Conseil consultatif sur la condition de la femme.

La deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature s'ouvre à 11 h le mardi 27 novembre lorsque les parlementaires élisent l'ancien vice-président et enseignant de longue date Roy Boudreau à titre de président de la Chambre. Il a été élu pour la première fois le 9 juin 2003 et réélu le 18 septembre 2006. M. Boudreau a consacré 33 années au système d'éducation en tant qu'enseignant, directeur adjoint et directeur.

À la suite de l'élection du président, la Chambre est suspendue jusqu'à 15 h pour la lecture du discours du trône. Bernard LeBlanc, député de Memramcook-Lakeville-Dieppe, appuyé par Joan M<sup>ac</sup> Alpine-Stiles, députée de Moncton-Ouest, propose la motion d'adresse en réponse au discours du trône. Bill Fraser, député de Miramichi—Baie-du-Vin, est nommé vice-président.

De nouveaux règlements énoncés dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure sont

adoptés le 28 novembre 2007. Le rapport découle d'un examen du troisième rapport du Comité permanent de la procédure présenté le 31 mai 2006, au cours de la troisième session de la 55<sup>e</sup> législature et avant les élections provinciales du 23 septembre. Le comité conserve la majorité des recommandations contenues dans le troisième rapport et abandonne plusieurs changements qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'institution.

Les nouveaux règlements proposent d'accélérer les travaux de la Chambre en plafonnant à 80 heures le débat sur les prévisions budgétaires, en maintenant le Comité des subsides comme comité principal pour l'étude des prévisions budgétaires au lieu du Comité permanent des prévisions budgétaires, en donnant au gouvernement plus de discrétion pour contenir les diverses étapes des projets de loi émanant du gouvernement à la Chambre et en permettant à l'opposition de fixer l'ordre du jour le jeudi en ce qui a trait aux affaires émanant de l'opposition. Le *Règlement de l'Assemblée législative* est accessible en ligne à l'adresse suivante :

<<http://www.gnb.ca/legis/publications/srules/srules-f.asp>>.

L'ordre du jour de la Chambre pour la session d'automne est consacré au débat sur le discours du trône, au budget de capital de 2008-2009 et à diverses mesures législatives et résolutions émanant des députés.

La Chambre siège pendant 15 jours avant de s'ajourner le 20 décembre. Avant l'ajournement, 33 projets de loi sont présentés.

La remise à neuf de l'édifice principal de l'Assemblée législative, amorcée en 2006, se poursuit dans les délais prévus en 2007. La deuxième étape du projet de restauration comprend le remplacement des combles mansardés en métal du devant de l'édifice par des combles en cuivre et la restauration de la maçonnerie en grès et en granit. La deuxième étape est achevée au début décembre.

La troisième étape, qui comprend le remplacement du toit en métal par un toit en cuivre et des travaux de restauration de la maçonnerie en grès et en granit sur les murs principaux du côté Est et du côté Ouest commenceront au printemps 2008.

La sculpture de Britannia domine depuis plus de 125 ans le fronton de l'entrée nord de l'édifice de l'Assemblée législative. Pour la première fois, Britannia est enlevée au début de l'automne dans le cadre des travaux de restauration du toit et de la maçonnerie de l'édifice. Il est nécessaire de l'enlever afin de renforcer le fronton sur lequel elle était posée et qui s'était beaucoup détérioré au fil des années. Les travaux de conservation de la sculpture seront effectués au cours de l'hiver 2008. L'intervention vise uniquement à conserver la sculpture, à la stabiliser et à maintenir son aspect actuel.



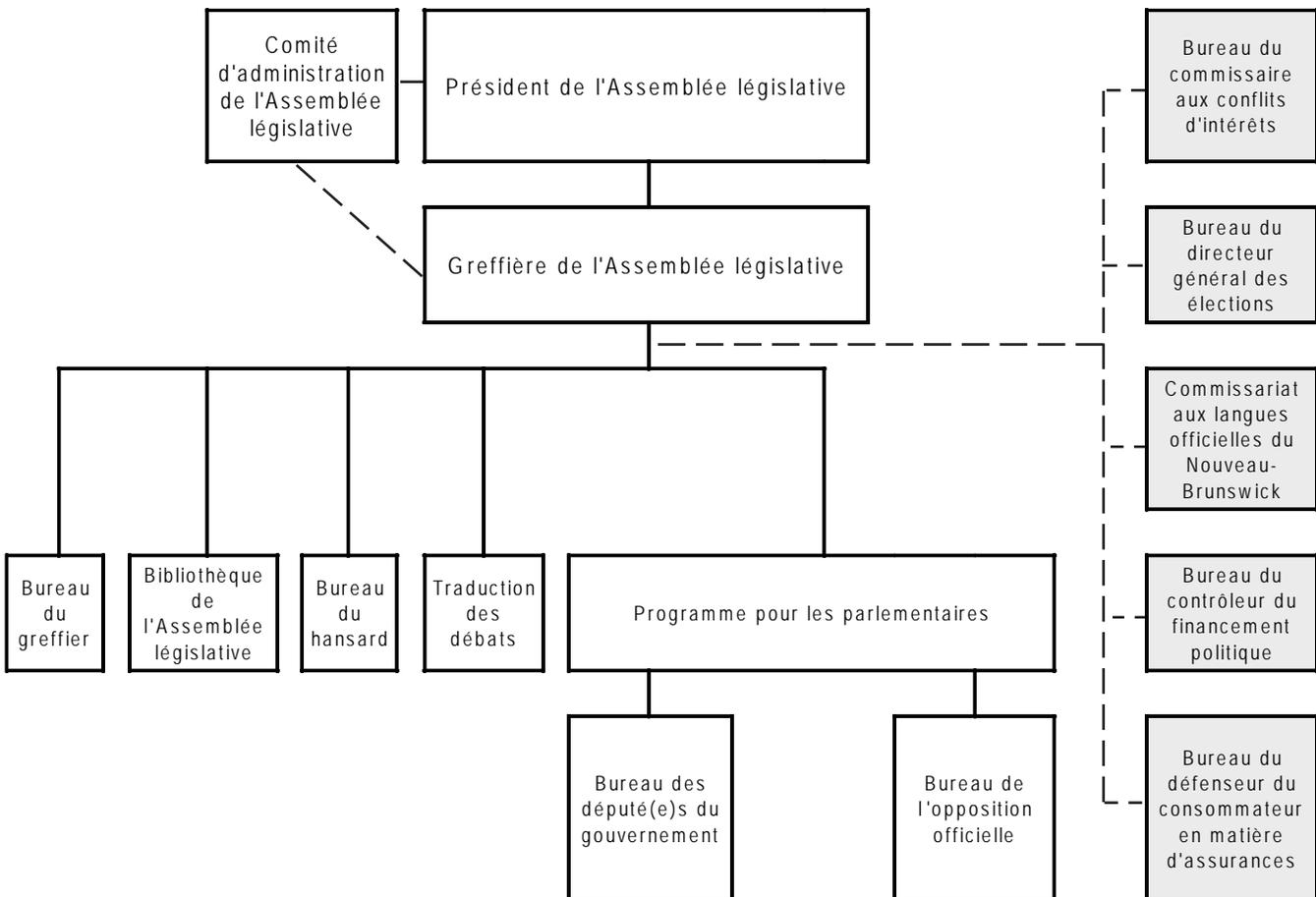
*Le premier ministre, Shawn Graham, et le leader parlementaire de l'opposition officielle, Bev Harrison, observent la tradition de traîner le président peu enthousiaste, Roy Boudreau, pour prendre sa place au trône après son élection.*

# Bureau de l'Assemblée législative

## Énoncé de mission

1. Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
2. Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
3. Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
4. Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
5. Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
6. Assurer à certaines charges mandatées par la loi, qui relèvent de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

## Organigramme



# Description des fonctions

---

## 1. *Greffière de l'Assemblée législative*

- La greffière est la conseillère principale du président et des parlementaires en matière de procédure et elle fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommée sur résolution de la Chambre, la greffière assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. La greffière de l'Assemblée législative est l'adjointe administrative principale du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

## 2. *Bureau du greffier*

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au bureau de la directrice générale des élections, au commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, au bureau du contrôleur du financement politique et au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances.

## 3. *Bibliothèque de l'Assemblée législative*

- Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

## 4. *Bureau du hansard*

- Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

## 5. *Traduction des débats*

- Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

## 6. *Sergent d'armes*

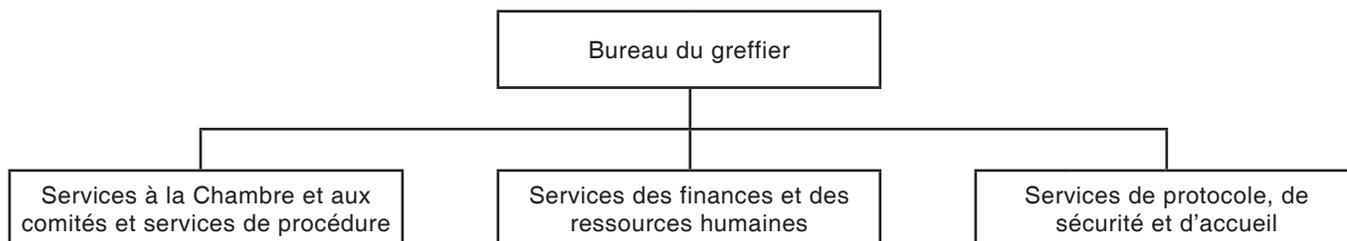
- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

## 7. *Programme pour les parlementaires*

- Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

# Bureau du greffier

Donald J. Forestell, greffier adjoint et greffier principal aux comités



## Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

### *Séances et activités de la Chambre*

Le bureau du greffier ainsi que les autres services de l'Assemblée législative demeurent très actifs en 2007. Au cours de l'année civile, une session est ouverte puis prorogée (la première session), et une nouvelle session commence (la deuxième session), ce qui amène à 94 le nombre global de jours de séance, par rapport à 42 jours en 2006, une année électorale. En outre, les comités permanents et les comités spéciaux se réunissent 57 jours, par rapport à 51 jours en 2006.

La première session de la 56<sup>e</sup> législature est ouverte le 6 février 2007 et prorogée le 6 juillet, ce qui fait 79 jours de séance en tout. La dernière session à compter presque autant de jours de séance est celle de 1975, quand la Chambre a siégé 78 jours pendant la première session de la 48<sup>e</sup> législature.

Au cours de la session, le personnel assigné à la procédure se réunit régulièrement avec le président nouvellement élu, l'hon. Eugene McGinley, c.r., pour prodiguer des conseils sur le Règlement et sur des questions de procédure qui pourraient être soulevées au cours d'un jour de séance. De plus, une séance d'information est offerte aux vice-présidents nouvellement nommés pour les aider à se préparer pour leur rôle de présidents de séance et des comités pléniers.

Le 31 octobre 2007, le président McGinley démissionne de la présidence de l'Assemblée législative et est assermenté à titre de ministre d'État aux Aînés et de ministre d'État à l'Habitation. La première affaire à l'ordre du jour à la reprise de la deuxième session, convoquée le 27 novembre, est l'élection d'un nouveau président de l'Assemblée. Les parlementaires élisent l'ancien vice-président Roy Boudreau à ce titre. La Chambre adopte une motion nommant Bill Fraser, député de Miramichi—Baie-du-Vin, à titre de vice-président.

La deuxième session est ajournée le 20 décembre, après 15 jours de séance.

### *Services de procédure et recherche*

Le 16 janvier 2007, les nouveaux et les anciens parlementaires assistent à une séance d'information sur la procédure, offerte par les greffiers parlementaires. La séance porte principalement sur les sujets suivants : le rôle et les fonctions de l'Assemblée législative, l'élection à la présidence, le déroulement des travaux de la Chambre, le cérémonial et le décorum, la procédure de vote et les comités parlementaires. Une version à jour du *Guide d'orientation* à leur intention est fournie aux parlementaires. Des programmes d'orientation concernant divers aspects du fonctionnement de l'Assemblée législative sont également présentés sur demande aux caucus, au personnel et aux ministères.

Les greffiers parlementaires participent à la recherche liée à la rédaction de diverses modifications du *Règlement de l'Assemblée législative*. Les modifications proposées sont présentées dans le *Premier rapport du Comité permanent de la procédure*. Le rapport expose de nombreuses modifications du Règlement afin de faciliter et d'accélérer le déroulement des travaux de la Chambre. Les articles modifiés du Règlement limitent à 80 heures le temps de débat sur les prévisions budgétaires, confèrent au parti ministériel un plus grand pouvoir décisionnel quant aux diverses étapes de l'étude des projets de loi d'initiative ministérielle et accélèrent l'adoption à la Chambre des projets de loi de crédits. La version révisée du Règlement permet aussi à l'opposition de décider de l'ordre du jour les jeudis en ce qui concerne les affaires émanant de l'opposition. Le rapport est adopté, et la nouvelle version du Règlement entre en vigueur le 28 novembre 2007.

La greffière de la Chambre continue de participer aux colloques sur les rouages et le fonctionnement du

---

gouvernement du Nouveau-Brunswick, afin de renseigner les fonctionnaires sur le rôle et les fonctions de l'Assemblée législative et des parlementaires. Le personnel du bureau du greffier continue aussi de participer au programme de recrutement de pages de la Chambre des communes.

### *Projets de loi d'intérêt privé*

Le bureau du greffier traite quatre demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt privé au cours de l'année civile 2007. Les projets de loi d'intérêt privé se rapportent à des questions locales ou privées ou qui sont à l'avantage ou dans l'intérêt particuliers d'une personne, d'une corporation ou d'une municipalité. Les greffiers parlementaires examinent les demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt privé pour assurer le respect des exigences de publication et autres conditions formulées dans le Règlement. Trois projets de loi d'intérêt privé sont déposés au cours de la première session de la 56<sup>e</sup> législature et obtiennent la sanction royale le 30 mai 2007. Un projet de loi d'intérêt privé déposé au cours de la deuxième session, avant le congé de Noël, est renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

En 2007, les greffiers parlementaires aident au traitement de nombreux projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire en vue de leur dépôt à la Chambre. Les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire se rapportent à la politique publique et sont déposés par un simple député (par opposition aux projets de loi d'initiative ministérielle, qui sont des projets de loi d'intérêt public déposés par un ministre de la Couronne). Un total de 10 projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire sont déposés pendant la première session. En outre, neuf projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire sont déposés au cours de la deuxième session, avant le congé de Noël.

### *Comités*

Le 5 juillet, la Chambre constitue deux nouveaux comités spéciaux. Le Comité spécial du mieux-être est chargé de stimuler le dialogue et les échanges parmi les gens et les parties prenantes à propos de l'importance du mieux-être et des avantages de l'adoption et du maintien de modes de vie sains. Le comité a pour mandat de rencontrer les gens et les parties prenantes dans l'ensemble de la province et de formuler à la Chambre des recommandations pour interpeller la population et la mobiliser à l'égard du mieux-être.

Le Comité spécial de l'apprentissage continu est constitué pour reconnaître la nécessité constante au Nouveau-Brunswick d'une main-d'oeuvre qualifiée et formée par l'éducation et pour faire en sorte que les gens de la province acquièrent les compétences qu'il leur faut pour

s'intégrer pleinement à la société. Le comité est habilité à examiner tous les aspects du système d'éducation dans la province et de faire rapport à cet égard.

Les deux principaux comités permanents sont très actifs à l'automne. Le Comité permanent des corporations de la Couronne se réunit pendant un certain nombre de semaines en septembre pour examiner les activités de divers organismes, commissions et corporations de la Couronne de la province. Au cours des semaines suivantes, le Comité permanent des comptes publics se réunit pour examiner les activités et les finances des divers ministères.

Le Comité permanent de modification des lois est occupé pendant l'année à étudier le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*. Le projet de loi est présenté par Margaret-Ann Blaney, députée de Rothesay. Le projet de loi a pour objet d'empêcher les entrepreneurs de pratiquer l'exploitation à double volet.

### *Sécurité*

Le personnel de sécurité de l'Assemblée législative, sous la direction du sergent d'armes Daniel Bussières, poursuit la mise en oeuvre de mesures visant à assurer la sécurité des parlementaires, du personnel et des visiteurs. Au cours des dernières années, le personnel de sécurité a progressivement été muni d'instruments ultramodernes de surveillance et de détection pour mieux assurer les services de garde. Avant d'accéder à l'édifice principal, les visiteurs de l'Assemblée sont désormais soumis à un détecteur de métal et d'explosifs, et leurs sacs et leurs vêtements sont contrôlés par un dispositif électronique. L'Assemblée législative a, de plus, créé quatre nouveaux postes d'agents de sécurité relevant directement du sergent d'armes, dont les titulaires s'ajouteront à l'effectif actuel des gardiens qui relève du Corps des Commissionnaires.

### *Examen de la rémunération parlementaire*

La Commission d'examen de la rémunération parlementaire examine actuellement l'indemnité parlementaire, les indemnités de fonction et les pensions à payer aux 55 députés de l'Assemblée législative. La commission a reçu le 23 mars 2007, du Comité d'administration de l'Assemblée législative, le mandat d'examiner la rémunération des parlementaires. Sous la direction de l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., juge à la retraite de la Cour d'appel, la Commission d'examen de la rémunération parlementaire examine l'indemnité parlementaire (le traitement), les indemnités de fonction non imposables, le droit à pension, l'indemnité de réinstallation applicable aux parlementaires qui démissionnent, qui sont défaits ou qui choisissent de ne pas se représenter et l'indemnité pour les frais de recyclage professionnel.

---

## *Technologie de l'information*

Au début de 2007, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) informe tous les fournisseurs de services de télécommunications, tels qu'Aliant, qu'ils ont contrevenu aux règlements régissant les tarifs lorsque leur propre câble à fibre optique a été posé entre des bâtiments et que le fournisseur de services n'a pas facturé le service. Le CRTC est un organisme indépendant chargé de réglementer les réseaux de radiodiffusion et de télécommunications du Canada. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire de la ministre du Patrimoine canadien.

Dans le cas de l'Assemblée législative, la maison Jewett, le service des Publications gouvernementales de la bibliothèque de l'Assemblée législative, la maison Edgecombe et l'Édifice ministériel sont réseautés par câble à fibre optique ; cependant, le fournisseur de services en est le propriétaire. Puisque les règlements exigent qu'un câble à fibre optique soit raccordé au réseau d'infrastructure du fournisseur avant d'être réacheminé vers chacun des bâtiments, l'arrangement contrevient peut-être aux règlements régissant les tarifs.

Afin d'optimiser les ressources, l'Assemblée législative installe des liaisons de fibre multimode aux bâtiments en question, les reliant ainsi aux serveurs dans l'Édifice ministériel, au reste de GNB et à Internet grâce au réseau étendu. Aliant et Plexus réalisent l'installation au cours des mois d'août et de septembre.

## *Diffusion en ligne et télédiffusion*

Les délibérations parlementaires continuent d'être diffusées sur le site Web de l'Assemblée législative, <[www.gnb.ca/legis](http://www.gnb.ca/legis)>. Le jour de la rentrée parlementaire, près de 2 000 personnes regardent en direct sur le Web l'élection à la présidence et écoutent le discours du trône. Par ailleurs, des centaines de personnes regardent les délibérations enregistrées et diffusées sur le Web plus tard dans la journée. Le contenu multimédia sur le Web s'est élargi pour inclure des séquences archivées d'importantes délibérations à la Chambre ainsi que de diverses activités telles que l'assermentation de nouveaux parlementaires, la visite de la gouverneure générale et l'élection à la présidence.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick continue d'assurer la diffusion intégrale des délibérations parlementaires, et ce, depuis mars 2006. Les installations de production

du service sont situées dans l'édifice de l'Assemblée législative. Le signal du service est diffusé sur le canal analogique 70 de Rogers Cable et est aussi accessible sur une copie numérique du canal. En plus d'assurer la diffusion des délibérations de la Chambre, le canal a pour objets d'informer les gens du Nouveau-Brunswick des faits nouveaux à l'Assemblée législative de leur province, d'accroître la sensibilisation du public à l'historique et au fonctionnement de l'Assemblée législative et de renforcer la communication entre la population et ses élus ainsi que la compréhension de part et d'autre.

## *Colloque législatif pour élèves*

Le 18<sup>e</sup> colloque législatif pour élèves a lieu à l'Assemblée législative du 13 au 15 avril 2007. Le personnel du bureau du greffier organise le colloque, qui accueille 52 élèves de niveau secondaire qui représentent toutes les régions de la province. Au cours de la fin de semaine, les élèves assistent à un grand nombre d'ateliers et de conférences portant sur les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif du gouvernement. Ils reçoivent de l'information de première main de la part de divers conférenciers : Jeannot Volpé, chef de l'opposition ; l'hon. T.J. Burke, c.r., ministre de la Justice ; le juge David C. Walker, de la Cour provinciale ; Jody Carr, député d'Oromocto. Le premier ministre Shawn Graham rencontre aussi les élèves et fournit de l'information sur son rôle à ce titre. Les ateliers, animés par la greffière de l'Assemblée législative et le personnel assigné à la procédure, permettent aux élèves de préparer leurs propres questions orales, motions, déclarations de député et projets de loi. L'activité est couronnée par un Parlement jeunesse présidé par le président de l'Assemblée.

## *Journaux et publications*

En 2007, la recherchiste et greffière aux Journaux compile les 94 fascicules du Journal non révisé de la première session de la 56<sup>e</sup> législature (du 6 février au 6 juillet 2007, soit 79 fascicules) et de la première partie de la deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature (du 27 novembre au 20 décembre 2007, soit 15 fascicules). Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et envoyés au service de traduction. Les fascicules du Journal sont publiés pour constituer le recueil d'archives officiel des votes et des délibérations.

---

Le papier utilisé pour l'impression de la version finale des *Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick* satisfait à la norme *American National Standard for Information Sciences—Permanence of Paper for Printed Library Materials* (ANSI Z39.48-1984).

Le personnel du bureau du greffier rédige et met au point les biographies des parlementaires élus aux élections provinciales de septembre 2006 et à l'élection partielle du 5 mars 2007. Le *Répertoire biographique des parlementaires, 56<sup>e</sup> législature* qui en résulte, la septième publication du genre du bureau du greffier, est agrémenté de photos en couleur de chaque parlementaire. Le répertoire est aussi accessible en ligne sous format PDF. Le bureau du greffier est chargé de la mise à jour continu des biographies des parlementaires. Les membres du public peuvent maintenant télécharger des photos des parlementaires, à une résolution de 200 ppp, à partir de la base de données biographiques sur les parlementaires, à des fins de publication.

Le personnel du bureau du greffier prépare aussi le *Feuilleton et Avis*, qui est placé sur le pupitre de chaque parlementaire et qui peut être consulté en ligne. Le *Feuilleton et Avis* énumère tous les projets de loi et toutes les motions dont la Chambre est saisie et donne, chaque jour de séance, un survol des affaires courantes à la Chambre.

Le document *État des travaux* est mis à jour quotidiennement pendant la session et indique l'état d'avancement de chaque projet de loi déposé à la Chambre. Le personnel du bureau du greffier suit le passage des projets de loi à la première lecture par les diverses étapes à la Chambre et indique la date de leur adoption ou précisent s'ils sont renvoyés à un comité parlementaire, reçoivent la sanction royale ou meurent au Feuilleton. Le texte des projets de loi à la première lecture peut être consulté sur Internet sous les formats PDF et HTML. En outre, le personnel prépare, compose et publie *Activités législatives 2006*, le 18<sup>e</sup> rapport annuel de l'Assemblée législative, pour l'année terminée le 31 décembre 2006.

Le personnel du bureau du greffier prépare aussi les motions de forme visant le déroulement des travaux de la Chambre, l'attribution officielle des sièges, le *Guide des parlementaires* ainsi que diverses autres formes de procédure et divers autres documents de la Chambre.

## *Relations interparlementaires*

En plus des fonctions habituelles, le personnel du bureau du greffier prépare les itinéraires et coordonne les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, au Conseil régional canadien de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC), à la Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique, à la Conférence régionale de l'APC, au colloque régional canadien de l'APC, à la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à la conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth et à la conférence du Conseil canadien des comités des comptes publics.

En 2007, les greffiers parlementaires répondent à de nombreuses demandes affichées sur le réseau électronique de l'AGP. L'AGP est l'Association des greffiers parlementaires du Canada, une organisation composée des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada ainsi que du Sénat et de la Chambre des communes. L'association entretient un réseau électronique où les greffiers parlementaires de divers endroits, ainsi que du Royaume-Uni et de l'Australie, peuvent afficher une question de procédure ou d'autres demandes de renseignements relativement au fonctionnement ou aux activités de la Chambre ou des comités. Le réseau de l'AGP est un outil précieux pour le personnel assigné à la procédure, car il lui permet de consulter rapidement d'autres autorités sur des questions qui peuvent être soulevées à la Chambre ou au cours de l'administration courante de l'Assemblée.

Les greffiers parlementaires assistent à l'atelier de perfectionnement professionnel de l'Association des greffiers parlementaires du Canada. L'atelier a lieu à Stanhope, à l'Île-du-Prince-Édouard, du 6 au 10 août. Des personnes de toutes les assemblées législatives au Canada ainsi que du Parlement du Canada, du Parlement du Royaume-Uni, du Parlement de l'Écosse, des assemblées du pays de Galles et de l'Irlande du Nord et des parlements de l'Australie participent à l'atelier. Les séances portent sur les sujets suivants : un survol de l'évolution parlementaire et de la situation politique actuelle à l'Île-du-Prince-Édouard ; la politique, le risque et l'argent ; les défis de la gestion des finances parlementaires ; les défis d'un parlement minoritaire en matière de procédure et d'administration ; l'évolution des affaires émanant des députés ; le parjure, le privilège et l'outrage.

# Activités des comités permanents et spéciaux

*Shayne Davies, greffier adjoint et greffier aux comités*

## I Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première Assemblée législative s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt la nécessité de confier une part de leur travail à des comités composés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités se sont énormément accentués depuis, surtout au cours des 35 dernières années. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu nécessaire leur délégation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élues aux charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif afin de mieux mettre à profit leurs compétences et talents variés.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et leur composition est généralement proportionnelle à celle de la députation. Les comités délibèrent souvent de manière plus souple et coopérative que la Chambre et ils offrent un cadre plus propice à la réflexion collective et à la coopération. De fait, les rapports présentés à la Chambre sont souvent unanimes et formulent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis. Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils peuvent consulter la population et entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes. En outre, les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

La première session du 56<sup>e</sup> législature est entamée le 6 février 2007, et, le 9 février, neuf comités permanents sont constitués, conformément au Règlement. Le Comité permanent de l'éducation et le Comité permanent des soins de santé ne sont pas constitués. Il faut signaler que, par la suspension de l'application du Règlement, la Chambre convient d'augmenter de 1 le nombre de parlementaires du côté de l'opposition qui sont nommés au Comité d'administration de l'Assemblée législative. Ainsi, l'opposition a trois parlementaires au comité, comparativement à sept parlementaires du côté du gouvernement. Le 5 juillet, avant que la Chambre soit prorogée, deux nouveaux comités spéciaux sont constitués, soit le Comité spécial de l'apprentissage continu et le Comité spécial du mieux-être.

La majorité des comités permanents sont actifs pendant 2007, et, en tout, ils tiennent 57 réunions au cours de l'année. En particulier, le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne sont occupés à examiner les rapports annuels, les comptes publics et d'autres questions qui leur sont renvoyées.

Le tableau suivant énumère les divers comités et indique le nombre de jours de séance de chacun en 2007 :

COMITÉ	N <sup>bre</sup> DE RÉUNIONS
Administration de l'Assemblée législative	12
Apprentissage continu	0
Comptes publics	15
Corporations de la Couronne	12
Hauts fonctionnaires de l'Assemblée	1
Mieux-être	2
Modification des lois	6
Prévisions budgétaires	1
Privilèges	1
Procédure	3
Projets de loi d'intérêt privé	4
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>

## II Comités permanents

### *Comité d'administration de l'Assemblée législative*

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est dirigé par le président de la Chambre. Conformément au paragraphe 104(2) du Règlement, le comité est chargé de l'administration et du fonctionnement des édifices et des terrains de l'Assemblée législative ainsi que des autres terrains, bâtiments et installations se rattachant à l'Assemblée législative et, en général, de toute autre question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires.

En application des dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative, le comité examine et approuve le budget de l'Assemblée législative, y compris les budgets des bureaux de caucus, détermine et régleme le traitement et autres modalités d'emploi des fonctionnaires et des employés du Bureau de l'Assemblée législative, fixe les allocations pour dépenses liées aux tâches additionnelles des parlementaires et aux réunions des comités, établit les règles et les directives quant aux allocations, aux remboursements et autres paiements versés aux parlementaires, donne des directives quant aux allocations

---

des caucus et établit la politique financière visant l'administration de l'Assemblée législative.

Le comité étudie aussi toute question nécessaire à la gestion et au fonctionnement efficaces et efficients de l'Assemblée législative.

En 2007, le comité tient 12 réunions aux dates suivantes : les 15, 22, 27 février, les 1<sup>er</sup> et 23 mars, le 26 avril, le 29 mai, les 13 et 29 juin, le 25 octobre et les 6 et 19 décembre. Parmi les questions que le comité étudie, on retrouve ce qui suit : développement de l'utilisation d'ordinateurs portables à la Chambre ; rémunération des parlementaires, y compris l'allocation de bureau de circonscription ; initiatives de sécurité ; travaux de restauration de l'édifice ; fusion du bureau du directeur général des élections et du bureau du contrôleur du financement politique ; nomination d'un nouveau directeur général des élections et d'une nouvelle directrice adjointe des élections ; budgets du Bureau de l'Assemblée législative et des bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi ; formation linguistique pour les parlementaires ; constitution de la Commission d'examen de la rémunération parlementaire ; installation d'un réseau sans fil dans les bureaux des parlementaires ; personnel du commissariat aux langues officielles ; ajout de ressources en TI pour l'Assemblée législative ; indemnité de kilométrage ; programme de stages parlementaires ; exposition de portraits de premiers ministres ; examen du droit à l'information et de la protection des renseignements personnels ; amélioration des avantages des adjoints de bureau de circonscription ; questions liées à la dotation et au personnel.

### *Comité permanent de la procédure*

En application de l'article 92 du Règlement, les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées d'office au Comité permanent de la procédure. Le comité est dirigé habituellement par le président de la Chambre. Le comité se réunit le 22 février. L'hon. Eugene McGinley (Grand Lake-Gagetown) est élu président, et l'hon. Kelly Lamrock (Fredericton-Fort Nashwaak) est élu vice-président. M. McGinley cesse de faire partie du comité après l'élection à la présidence de Roy Boudreau.

Le comité se réunit les 13 et 27 novembre pour examiner le Règlement et les usages de l'Assemblée législative.

Le 28 novembre, le comité présente un rapport à l'Assemblée, qui recommande plusieurs modifications du Règlement afin de faciliter et d'accélérer le déroulement des travaux de la Chambre. Les modifications proposées

donnent au gouvernement le pouvoir discrétionnaire de procéder à la deuxième et troisième lectures des projets de loi d'initiative gouvernementale, accélèrent l'adoption en une journée des projets de loi portant affectation de crédits, donnent la priorité le jeudi aux affaires émanant de l'opposition, y compris les projets de loi d'intérêt public et les motions émanant de l'opposition, mettent une limite de 80 heures à l'étude des prévisions budgétaires, établissent un processus permettant la réinsertion des projets de loi ou des prévisions budgétaires qui ont été rejetés, permettent qu'une motion d'adoption d'un rapport du Comité permanent de modification des lois soit proposée sans avis, permettent de proposer la question préalable en comités pléniers, permettent au Comité permanent des prévisions budgétaires et au Comité permanent de modification des lois de siéger en même temps que la Chambre et permettent à chaque membre d'un comité de désigner trois parlementaires pour assurer sa suppléance en cas d'empêchement. Les recommandations du comité sont adoptées par l'Assemblée législative le 28 novembre.

### *Comité permanent de modification des lois*

À l'occasion, des projets de loi déposés à l'Assemblée législative ne dépassent pas l'étape de la deuxième lecture mais sont plutôt renvoyés, sur motion, au Comité permanent de modification des lois pour fins d'examen. Ce renvoi vise souvent à permettre la consultation du public afin d'obtenir l'apport de parties prenantes, de groupes et de particuliers intéressés. En 2007, deux projets de loi sont renvoyés au comité qui tient six réunions au cours de l'année.

Le comité se réunit le 22 février. L'hon. Thomas J. Burke, c.r., (Fredericton-Nashwaaksis) est élu président, et Larry Kennedy (Victoria-Tobique) est élu vice-président. Le comité se réunit le 1<sup>er</sup> mai pour discuter du projet de loi 32, Loi sur les franchises, qui est présenté le 23 février par l'hon. M. Burke et renvoyé au comité aux fins d'étude. Le projet de loi vise à assurer l'équité dans les rapports entre les franchisés et les franchiseurs. Le projet de loi est fondé sur une loi modèle adoptée en 2005 par la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada. Le comité se réunit de nouveau le 16 mai pour étudier le projet de loi et les mémoires présentés au comité et pour entendre le témoignage de représentants du ministère de la Justice et de la Consommation. Le comité présente son premier rapport le 30 mai, selon lequel il recommande à la Chambre l'adoption du projet de loi 32 sous réserve de certains amendements. Le projet de loi reçoit la sanction royale le 26 juin.

Le 6 juin, le comité rencontre des représentants du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail afin de discuter le pour et le contre du projet de loi 60, Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles, présenté par Margaret-Ann Blaney (Rothesay) le 9 mai et renvoyé au comité aux fins d'étude. L'objet du projet de loi est d'intégrer à la Loi sur les relations industrielles des dispositions relatives à l'employeur unique. Le comité tient des audiences publiques sur le projet de loi 60 le 17 octobre à la Chambre du Conseil législatif. Le comité se réunit le 6 novembre pour examiner les mémoires reçus pendant les consultations publiques. Le comité devrait présenter à la Chambre en 2008 un rapport sur le projet de loi 60.

### *Comité permanent des comptes publics*

Le Comité permanent des comptes publics demeure actif et tient en tout 15 réunions en 2007. Le comité se réunit le 22 février. John Betts (Moncton-Crescent) est élu président, et Brian Kenny (Bathurst) est élu vice-président. Le 1er mars, le comité tient une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2006. Le vérificateur général informe les parlementaires de la nature des travaux entrepris au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport. Le comité se réunit aussi les 19, 20, 21, 25, 26, 27 et 28 septembre ainsi que les 2, 3, 4, 5, 24 et 25 octobre pour examiner les rapports annuels et les états financiers des ministères et bureaux suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2006 :

bureau des Ressources humaines ;  
bureau du Conseil exécutif ;  
bureau du contrôleur ;  
bureau du vérificateur général ;  
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes ;  
Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick ;  
Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick ;  
ministère de la Formation et du Développement de l'emploi ;  
ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture ;  
ministère de la Justice ;  
ministère de l'Approvisionnement et des Services ;  
ministère de la Santé et du Bien-être ;  
ministère de la Sécurité publique ;  
ministère de l'Éducation ;  
ministère de l'Énergie ;  
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ;  
ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick ;  
ministère des Finances ;  
ministère des Relations intergouvernementales et internationales ;  
ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ;  
ministère des Services familiaux et communautaires ;  
ministère des Transports ;  
ministère du Tourisme et des Parcs ;  
Secrétariat à la Culture et au Sport.

### *Comité permanent des corporations de la Couronne*

Le Comité permanent des corporations de la Couronne demeure actif et tient en tout 12 réunions en 2007. Le comité se réunit le 22 février. Roy Boudreau (Campbellton—Restigouche-Centre) est élu président, et Rick Miles (Fredericton-Silverwood) est élu vice-président. Après l'élection à la présidence de M. Boudreau le 27 novembre, M. Miles est élu président, et Bernard LeBlanc (Memramcook-Lakeville-Dieppe) est élu vice-président.

Le 1er mars, le comité se réunit en séance extraordinaire mixte avec le Comité permanent des comptes publics pour recevoir et examiner le volume 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2006. Le vérificateur général informe les parlementaires de la nature des travaux effectués au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport. Le comité se réunit aussi les 11, 12, 13, 14 et 18 septembre, les 9, 10 et 11 octobre et les 14 et 15 novembre afin d'examiner les activités et les états financiers des divers organismes et corporations de la Couronne suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2006, et, dans certains cas, le 31 mars 2007 :

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail ;  
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick ;  
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick ;  
Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick ;  
Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick ;  
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ;  
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick ;  
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ;  
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ;  
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ;  
Forest Protection Limited ;  
Gestion provinciale Ltée ;  
Services Nouveau-Brunswick ;  
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick ;  
Société de développement régional ;  
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ;  
Société de Kings Landing ;  
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ;  
Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

### *Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée*

Conformément à l'article 91 du Règlement, le Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée est saisi d'office des rapports qu'adressent à la Chambre les hauts fonctionnaires de l'Assemblée. La liste actuelle des hauts fonctionnaires comprend le vérificateur général, le directeur général des élections, le défenseur des enfants

---

et de la jeunesse, le commissaire aux langues officielles, le commissaire aux conflits d'intérêts, le défenseur du consommateur en matière d'assurances, l'ombudsman et le contrôleur du financement politique. Le comité se réunit le 22 février. Rick Brewer (Miramichi-Sud-Ouest) est élu président, et Cheryl Lavoie (Nepisiguit) est élue vice-présidente. Le comité ne tient pas d'autre réunion en 2007.

#### *Comité permanent des prévisions budgétaires*

Afin d'accélérer l'examen des prévisions budgétaires de certains ministères, l'Assemblée législative peut les renvoyer au Comité permanent des prévisions budgétaires pour fins d'étude. Le comité se réunit le 22 février. Abel LeBlanc (Saint John Lancaster) est élu président, et Rick Miles (Fredericton-Silverwood) est élu vice-président. L'Assemblée législative ne renvoie aucune prévision budgétaire au comité en 2007, et le comité ne tient pas d'autre réunion.

#### *Comité permanent des privilèges*

Aux termes du paragraphe 9(2) du Règlement, la Chambre peut, sur résolution, renvoyer au Comité permanent des privilèges une question se rapportant directement à la Chambre, aux comités ou aux parlementaires. Le comité se réunit le 22 février. L'hon. Stuart Jamieson (Saint John-Fundy) est élu président, et l'hon. Kelly Lamrock (Fredericton-Fort Nashwaak) est élu vice-président. Le comité ne tient pas d'autre réunion en 2007.

#### *Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé*

Aux termes de l'article 115 du Règlement, les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative sont renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé après la première lecture. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être atteints par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations. Le comité se réunit le 22 février. Larry Kennedy (Victoria-Tobique) est élu président, et Cheryl Lavoie (Nepisiguit) est élue vice-présidente.

En 2007, le comité étudie les trois projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 47, *Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick ;*
- 55, *Loi autorisant le consentement d'une servitude sur des terrains de la cité appelée The City of Saint John pour les besoins d'un gazoduc ;*
- 56, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton.*

Le comité se réunit les 19 et 26 avril et, dans un rapport présenté à la Chambre le 26 avril, il

recommande l'adoption du projet de loi 47. Le projet de loi 47 reçoit la sanction royale le 30 mai.

Le comité se réunit de nouveau les 10, 17 et 24 mai et, dans un rapport présenté à la Chambre le 24 mai, il recommande l'adoption du projet de loi 56 ainsi que l'adoption du projet de loi 55 sous réserve de certains amendements. Les projets de loi 55 et 56 reçoivent la sanction royale le 30 mai.

### **III Comités spéciaux**

#### *Comité spécial de l'apprentissage continu*

Le Comité spécial de l'apprentissage continu est constitué le 5 juillet pour reconnaître que le Nouveau-Brunswick a toujours besoin d'une main d'oeuvre qualifiée et formée par l'éducation et pour faire en sorte que les gens de la province acquièrent les compétences qu'il leur faut pour s'intégrer pleinement à la société. Le comité est chargé d'examiner tous les aspects du système d'éducation dans la province et de faire rapport à cet égard. Le comité a comme première mission de faire enquête et rapport sur l'état de l'alphabétisation et de la littératie au Nouveau-Brunswick et de formuler des recommandations à la Chambre sur l'amélioration de l'alphabétisation et de la littératie. Le comité ne se réunit pas en 2007.

#### *Comité spécial du mieux-être*

Le Comité spécial du mieux-être est constitué le 5 juillet. Le comité a pour mission de stimuler le dialogue et les échanges au sujet de l'importance du mieux-être dans la province. Le comité se réunit le 30 octobre. Chris Collins (Moncton-Est) est élu président, et Cheryl Lavoie (Nepisiguit) est élue vice-présidente. Le comité se réunit de nouveau le 22 novembre pour se préparer aux audiences publiques prévues pour janvier et février 2008. Le comité a l'intention de se rendre aux diverses collectivités de la province afin d'entendre les gens et les parties prenantes s'exprimer sur l'importance d'adopter et de maintenir des modes de vie sains. En outre, le comité tiendra une série de réunions en vue de nouer un dialogue avec les intervenants au sujet du mieux-être et de l'interrelation entre le mieux-être et d'autres champs d'action publique. Le comité vise à stimuler le dialogue et à mieux délimiter les fonctions et responsabilités de la population, des parties prenantes et du gouvernement comme catalyseurs de changement à l'égard du mieux-être. Le comité devrait rendre un rapport à la Chambre en 2008.

# Statistiques comparatives sur la Chambre

---

	55 <sup>e</sup> législature		56 <sup>e</sup> législature
	2 <sup>e</sup> session 2004-2005	3 <sup>e</sup> session 2005-2006	1 <sup>re</sup> session 2007
<i>Jours de séance</i>			
Jours de séance	58	54	79
Séances en soirée	3	0	28
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>			
- déposés	50	54	72
- sanction royale accordée	40	42	71
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>			
- déposés	3	2	3
- sanction royale accordée	3	2	3
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>			
- déposés	28	29	10
- sanction royale accordée	0	2	0
<i>Motions émanant du gouvernement</i>			
- total	10	23	10
- débattues	4	9	3
- adoptées	10	23	10
- retirées	-	-	-
<i>Motions émanant des députés</i>			
- total	108	86	74
- débattues	17	14	15
- adoptées	7	3	14
- portant dépôt de documents	91	71	50
<i>Comité des subsides :</i>			
<i>jours de séance</i>			
- Chambre	27	25	39
- Comité des prévisions budgétaires	5	9	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	58	59	51
<i>Pétitions</i>	52	26	52
<i>Questions écrites</i>	7	11	0

# Services des finances et des ressources humaines

---

*Peter Wolters, C.A., directeur*

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion convenable et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

La priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires, au Bureau de l'Assemblée législative et à un certain nombre de bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. À cette fin, le personnel assiste à des séances de perfectionnement professionnel, d'information et de formation telles que les suivantes :

- Des programmes de formation et des colloques sur les outils de création de rapports (formation en Discoverer) et les améliorations apportées au système d'information financière de la province, fondé sur le logiciel Oracle. L'achèvement des changements et améliorations connexes permettront d'assurer le versement efficace et exact des paiements aux fournisseurs et facilitera la communication des renseignements financiers.
- Des colloques de perfectionnement professionnel ayant pour thèmes la course aux talents et les stratégies efficaces, la préparation à la retraite ainsi que les défis et tendances dans les communications des renseignements dans le secteur public, qui couvrent des domaines tels que les questions d'actualité liées aux ressources humaines, les achats, la comptabilité et la vérification dans l'appareil gouvernemental, la protection des renseignements sur le personnel ainsi que la planification financière et à la budgétisation.
- Des colloques de formation sur l'utilisation de cartes d'achat en ligne et la gestion financière dans l'avenir afin de faciliter l'utilisation de ces cartes pour les achats de l'Assemblée législative. La mise en oeuvre des approvisionnements publics par voie électronique remplace certains processus manuels d'achats et, conjuguée à l'autorisation électronique des dépenses et des versements, donne lieu à des gains d'efficacité accrus dans de tels domaines.

En 2005 et en 2006, la Section des finances et des ressources humaines connaît une réorganisation du personnel, qui coïncide avec l'embauche de trois membres du personnel et l'élimination de l'emploi d'étudiants du programme coop. Le personnel se

stabilise en 2007, et des gains d'efficacité sont réalisés à mesure que les membres du personnel se familiarisent avec leurs tâches et leurs responsabilités. Ces gains d'efficacité permettent à la Section des finances et des ressources humaines de continuer à se concentrer sur l'utilisation de nouvelles technologies et de nouveaux processus, ce qui comprend favoriser et gérer la mise en oeuvre du Centre du savoir iLearn, un outil d'apprentissage en ligne, à l'intention du personnel de l'Assemblée législative. La mesure comprend la mise à l'essai d'un certain nombre de modules en ligne, notamment langues officielles-langue de service, entrevue axée sur le comportement et protection des renseignements personnels.

En 2007, la Section des finances et des ressources humaines assume aussi la responsabilité de certains secteurs d'InfoSource, le répertoire en ligne du gouvernement. Les responsabilités comprennent la conservation et la mise à jour des listes et des bases de données sur les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative et le personnel du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances au Nouveau-Brunswick, du commissariat aux langues officielles et du bureau du contrôleur du financement politique. La plupart des données sont similaires à celles utilisées à des fins liées aux ressources humaines et à la paye et doivent être diffusées selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les nouvelles technologies et les nouveaux processus ont aussi une incidence sur la manière dont certains fournisseurs communiquent avec l'Assemblée législative (factures électroniques), la manière de s'approvisionner en produits et services (commandes en ligne et cartes d'achats) et les services assurés aux parlementaires et à leur personnel par la Section des finances et des ressources humaines (communication sans fil et télécommunications).

La Section des finances et des ressources humaines continue de fournir un soutien administratif au chapitre des finances et des ressources humaines aux bureaux suivants mandatés par la loi : le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le bureau du directeur général des élections, le bureau du contrôleur du financement politique, le commissariat

---

aux langues officielles et le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances au Nouveau-Brunswick. À compter du 1er avril 2008, le bureau du directeur général des élections et le bureau du contrôleur du financement politique seront fusionnés en un seul bureau qui s'appellera Élections Nouveau-Brunswick, et le personnel participe à la planification et aux préparatifs en vue du changement.

## I Service des finances

### Aperçu

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- \* Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnels)
  - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à cet égard).
- \* Dépenses des parlementaires et des comités
  - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.
- \* Achat et paiement de produits et services
  - Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables de dossiers en vue de leur consultation ultérieure.
- \* Analyses et projections financières
  - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses centres de responsabilité. Informer les gestionnaires des changements au chapitre des dépenses au moyen de rapports adaptés et spécialisés, au besoin.
- \* Processus budgétaire
  - Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires

et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

### *Faits saillants du Service des finances*

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2007, l'Assemblée législative respecte les objectifs budgétaires et maintient un niveau raisonnable de services aux parlementaires et au personnel. L'état financier ci-joint indique des économies réelles de 133 000 \$ sur un budget total de 12 716 700 \$ pour l'année financière 2006-2007. Cela comprend 9 800 \$ au programme Allocations des parlementaires et comités, 91 800 \$ au programme Bureau de l'Assemblée législative et 31 400 \$ au programme Chefs des partis politiques enregistrés. L'Assemblée législative reçoit 322 000 \$ au titre du budget supplémentaire pour financer les coûts liés aux élections générales compris dans le programme Allocations des parlementaires et comités.

La Chambre siège pendant 66 jours en tout au cours de l'année financière 2006-2007, par rapport à 42 jours en 2005-2006 et à 62 jours en 2004-2005. Le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'année financière ; ainsi, un financement additionnel n'est pas requis pour l'année financière 2005-2006. Contrairement à l'année financière 2004-2005, où un budget supplémentaire est nécessaire pour financer des jours de séance additionnels, les économies découlant du nombre moindre de réunions des comités de l'Assemblée législative (en raison des élections générales) servent à financer 26 jours de séance additionnels pour l'année financière 2006-2007.

Le processus budgétaire de l'Assemblée législative pour l'année financière 2007-2008 présente encore un autre défi pour ce qui est de maintenir à un niveau raisonnable les services fournis aux parlementaires et au personnel. L'Assemblée législative doit faire face à des demandes et à des dépenses très accrues liées à la sécurité et à la sûreté des parlementaires, du personnel de l'Assemblée législative et du public ainsi qu'à la prestation de services de soutien aux bureaux mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée. En outre, les frais et le niveau d'activités augmentent dans des domaines tels que la traduction, l'interprétation, la télédiffusion et l'enregistrement des délibérations

---

de la Chambre et des comités de l'Assemblée législative. Un budget de fonctionnement global de 12 146 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'année financière 2007-2008. Un budget de capital se chiffrant à 2 005 000 \$ afin de poursuivre les travaux de réparation et de rénovation de l'édifice de l'Assemblée législative est également approuvé et incorporé au budget de capital de 2007-2008 du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

## **II Service des ressources humaines**

### ***Aperçu***

Le Service des ressources humaines assume notamment les responsabilités suivantes :

- \* Administration du personnel
  - Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables grâce à la tenue des dossiers de la paye et du personnel.
  - Mettre en application et communiquer au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.
- \* Perfectionnement des ressources humaines
  - Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.
- \* Politiques relatives au personnel
  - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Système de manuel d'administration de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Assurer au personnel la communication convenable des politiques relatives aux ressources humaines.

### ***Faits saillants du Service des ressources humaines***

La charge de travail de chaque section des finances et des ressources humaines augmente considérablement par suite des élections générales

tenues le 18 septembre 2006 et des changements au gouvernement qui ont suivi. Les élections générales donnent lieu à l'élection de 11 nouveaux députés, à la nomination d'un nouveau Cabinet et d'un nouveau chef de l'opposition officielle ainsi qu'à la désignation de deux vice-présidents. De plus, les bureaux des parlementaires subissent 27 changements du personnel attribuables aux résultats des élections, dont des entrées en fonction, des transferts et des cessations d'emploi. D'importants changements du personnel surviennent également en 2007 à d'autres bureaux de l'Assemblée législative (y compris les bureaux mandatés par la loi), dont 4 détachements, 4 cessations d'emploi et 11 entrées en fonction à titre d'employé.

Afin de donner suite à une décision du Comité d'administration de l'Assemblée législative, le bureau du greffier met en oeuvre un service de la paye pour le personnel des bureaux de circonscription des parlementaires. À compter du 1er janvier 2006, les employés des bureaux de circonscription des parlementaires sont payés aux deux semaines par l'intermédiaire du Système d'information des ressources humaines du Nouveau-Brunswick. La Section des finances et des ressources humaines assume la responsabilité de l'entrée en service, du versement de la paie aux deux semaines, des cessations d'emploi et de documents connexes, ainsi que de la facturation ultérieure au titre de l'allocation de bureau de circonscription de chaque parlementaire. En 2007, en moyenne, 37 membres du personnel des bureaux de circonscription sont rémunérés au moyen du programme du service de la paye à l'intention des parlementaires.

En tout, 42 étudiantes, étudiants et autres sont employés en application du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) et d'autres programmes gérés par la Section des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que de l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), du paiement (inscriptions hebdomadaires de la feuille de temps) et de la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant. Les étudiants et étudiantes incluent 14 pages pour la session de 2006-2007, 4 guides

---

pour la saison touristique de 2007 et 1 étudiant du programme coop en technologie de l'information.

En application des dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative, l'indexation annuelle de l'indemnité des parlementaires est fondée sur la variation moyenne sur trois années du salaire hebdomadaire moyen des employés au Nouveau-Brunswick. Le personnel traite une augmentation, à compter du 1er janvier 2007, de 2,933 % de l'indemnité annuelle et de l'allocation pour dépenses des parlementaires. Des dispositions analogues de la Loi sur le Conseil exécutif exigent un rajustement similaire des traitements versés aux membres du Conseil exécutif. Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite ces augmentations pour les ministres et les autres parlementaires et apporte tous les rajustements nécessaires.

En 2007, le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite les augmentations visant le coût de la vie attribuées le 1er avril et le 1er octobre, ce qui touche 83 postes en tout. Le personnel traite également les augmentations au mérite habituelles ainsi que les reclassifications de postes et il prend part aux entrevues de sélection et au recrutement de 8 nouveaux employés à plein temps (y compris la bibliothécaire parlementaire), de 6 étudiants du programme coop, de 4 guides et de 14 pages pour le Bureau de l'Assemblée législative. Le personnel continue de traiter des demandes d'achat de service ouvrant droit à pension par suite de changements apportés en 2004 à la Loi sur la pension de retraite dans les services publics relativement à des périodes admissibles de service gouvernemental qui pourraient être admises comme ouvrant droit à pension aux termes de la loi. Bon nombre de ces périodes doivent être achetées par l'employé au plus tard le 31 décembre 2008.

## Sommaire financier de l'Assemblée législative

*pour l'année terminée le 31 mars 2007  
(en milliers de dollars)*

	<i>Budget</i>	<i>Réel</i>
<b><i>Allocations des parlementaires et comités</i></b>		
Allocations des parlementaires	7 649,3	7 889,5
Comités parlementaires	284,0	34,0
Total partiel	7 933,3	7 923,5
<b><i>Bureau de l'Assemblée législative</i></b>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	422,0	452,2
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 454,0	1 378,6
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	123,0	91,6
Bureau du hansard	494,0	494,9
Traduction des débats	650,0	660,9
Total partiel	3 143,0	3 051,2
<b><i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i></b>		
Bureau des député(e)s du gouvernement	804,7	794,2
Bureau de l'opposition officielle	835,7	814,8
Total partiel	1 640,4	1 609,0
<b><i>Total : Assemblée législative</i></b>	<b>12 716,7</b>	<b>12 583,7</b>

## Effectif de l'Assemblée législative

	Permanent	Élu	De session	Salarié
<b><i>Bureau du greffier</i></b>				
Soutien à la chambre et aux comités	5	0	0	0
Administration générale	2	0	0	3
Finances et ressources humaines	5	0	0	0
Technologie	1	0	0	1
Sergent d'armes et sécurité	1	0	11	9
Cabinet du président	2	0	0	2
<b><i>Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts</i></b>				
	1	0	0	1
<b><i>Bibliothèque de l'Assemblée législative et Services de recherche</i></b>				
	7	0	0	6
<b><i>Bureau du hansard</i></b>				
	10	0	0	0
<b><i>Traduction des débats</i></b>				
	11	0	0	0
<b><i>Bureau des député(e)s du gouvernement</i></b>				
	8	0	0	5
<b><i>Bureau de l'opposition officielle</i></b>				
	14	0	0	7
<b><i>Pages et guides (étudiants)</i></b>				
	0	0	12	4
<b><i>Parlementaires</i></b>				
	0	55	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>55</b>	<b>23</b>	<b>38</b>

# Services de protocole, de sécurité et d'accueil

*Daniel Bussières, sergent d'armes*

La dernière année a été occupée pour le bureau du sergent d'armes, notamment dans les domaines connexes de l'entretien des bâtiments, de la sécurité et des services d'accueil. Les projets d'immobilisations continuent d'être prioritaires tout au long de 2007, car l'intérieur et l'extérieur de l'édifice de l'Assemblée législative font l'objet de travaux importants.

Le projet de remise à neuf, entamé en 2006, continue de se dérouler dans les délais. La deuxième étape du revêtement en cuivre du toit de l'Assemblée législative commence en mai 2007. Cette étape comprend le remplacement des combles mansardés en métal du devant de l'édifice par des combles en cuivre et la restauration de la maçonnerie en grès et en granit. Les travaux nécessitent l'installation, devant l'édifice, d'un échafaudage qui restera en place pendant une bonne partie de 2008.



*Descente de la sculpture Britannia. Hauteur : environ 2,4 m (8 pi) ; largeur : environ 0,9 m (3 pi) ; poids estimatif : plus de 1 500 kg (3 300 lb).*

La sculpture de Britannia, qui domine depuis plus de 125 ans le fronton de l'entrée nord de l'édifice de l'Assemblée législative, est enlevée le 22 octobre dans le cadre des travaux continus de restauration de l'édifice. Il faut renforcer le fronton, qui s'est considérablement détérioré au fil des ans. Les travaux de réparation de la sculpture de Britannia prennent la forme d'une intervention de conservation visant à stabiliser l'original et à maintenir son aspect initial. Les travaux sont exécutés au cours de l'hiver 2007-2008.

L'état de Britannia est évalué davantage, et tout porte à croire que la sculpture pourra être restaurée. « Selon l'opinion générale, la statue a été créée à la même époque que l'édifice, soit en 1882. Britannia s'inspire du personnage archétype créé en Angleterre pendant le 17<sup>e</sup> siècle », a dit Trevor Gillingwater, expert-conseil en conservation pour l'Assemblée législative. « La figure est placée sur un socle rectangulaire. Elle est enveloppée dans une robe longue de style classique et porte un casque grec. Elle se tient dans l'attitude du contrapposto, et son bras gauche descend et tient un bouclier portant l'Union Jack britannique et la couronne de fleurs de la Victoire. Son bras droit est levé et porte un trident de fer. »

En décembre, de vastes travaux de restauration et de réparation des plafonds de plâtre sont entamés dans plusieurs pièces :

- le bureau du sergent d'armes (la pièce 19),
- l'antichambre du gouvernement (la pièce 15),
- les salles de réunion 47 et 48,
- le bureau du greffier adjoint (la pièce 46).

Les travaux visant les plafonds des pièces en question se poursuivent en 2008.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le nouveau système de sécurité dans le corridor de l'entrée principale entre en service. Les personnes qui visitent l'Assemblée législative sont invitées à passer par la zone de contrôle de sécurité, où elles franchissent un portique détecteur de métal. Le système, qui ressemble à ceux qui sont utilisés dans les aéroports, est aussi muni d'un appareil d'inspection radioscopique et d'un détecteur d'explosifs.

Au cours de l'année, l'Assemblée législative accueille un certain nombre de dignitaires.

L'une des visites les plus notables de l'année est celle de S.E. Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada, et de S.E. Jean-Daniel Lafond, qui a lieu le 15 mai.

Le 21 février, John Elias Baldacci, gouverneur de l'État du Maine, fait une visite officielle à la province et s'adresse à l'Assemblée législative.

Le 20 mars, M. Jörg Metger, consul général de l'Allemagne, visite l'Assemblée. Le 22 mars, S.E. Juliette Bonkougou, ambassadrice du Burkina Faso au Canada, rend une visite officielle, accompagnée par M<sup>me</sup> Aline Koala, ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso. Le 18 mai, S.E. Gil Sou Shin et M. Jae Hoon Min, respectivement ambassadeur et consul général de la Corée du Sud, visitent l'Assemblée. Le 30 mai, S.E. Daniel Jouanneau, ambassadeur de France, visite l'Assemblée législative.

Le très hon. Stephen Harper, premier ministre du Canada, rend visite à l'Assemblée le 27 juin.

Le 14 août, une délégation des Philippines visite l'Assemblée, accompagnée par des fonctionnaires du ministère des Gouvernements locaux et des représentants de la ville de Moncton.

L'Assemblée législative accueille M. Yoram Elron, consul général d'Israël, le 30 novembre, et, le 11 décembre, une délégation de la Roumanie qui assiste aux délibérations.

Pendant une cérémonie tenue le 4 avril pour commémorer le 90<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de la crête de Vimy, le premier ministre Graham fait l'observation suivante : *Il est extrêmement difficile de se tenir ici, 90 ans plus tard et un demi-monde plus loin, pour résumer l'importance de ce qui est arrivé en ce lundi de Pâques 1917. Lorsqu'elles reçurent l'ordre de s'emparer de la crête de Vimy, les forces du jeune Dominion du Canada se devaient de réussir là où des nations plus expérimentées avaient échoué. Les forces françaises avaient, à elles seules, subi plus de 100 000 pertes en essayant de prendre cette forteresse allemande.* Le premier ministre signale que le prix de la victoire a été très élevé, car plus de 11 000 personnes ont été tuées ou blessées.

Plusieurs personnalités du Nouveau-Brunswick sont décorées de l'Ordre de la Pléiade le jeudi 7 juin pour

souligner leur contribution au rayonnement de la culture francophone et acadienne.

Les personnalités suivantes sont parmi les lauréats : l'ex-premier ministre Louis J. Robichaud et l'ex-député Jean Gauvin (à titre posthume), l'ex-lieutenant-gouverneur Gilbert Finn, les ex-parlementaires J. Clarence Cormier, Gérard Haché, Marcelle Mersereau et J. Alfred Roussel, l'ex-sergente d'armes Phyllis A. LeBlanc, l'agent de projet spécial Valmond LeBlanc, les sénatrices Rose-Marie Losier-Cool et Pierrette Ringuette. La Pléiade, ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures, est décernée par l'Assemblée des parlementaires de la Francophonie (APF).

La décoration internationale est destinée à reconnaître les mérites exceptionnels de personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de coopération et d'amitié de l'APF. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est l'organisation interparlementaire représentative de la Francophonie.

Le 13 avril, une délégation de 10 personnes du ministère de l'Éducation du Royaume-Uni doit visiter des écoles de la région, mais elle a plutôt droit à un congé pour cause de tempête de neige. La délégation visite l'Assemblée législative au lieu des écoles. Après une visite guidée, elle assiste à une partie d'une séance parlementaire. La délégation passe aussi du temps à discuter de l'imminent colloque législatif pour élèves qu'organise l'Assemblée législative.



Le premier ministre Shawn Graham (à l'avant) et le ministre de la Sécurité publique et solliciteur général John W. Foran inspectent les troupes de la garde d'honneur de la GRC au cours d'une cérémonie à l'Assemblée législative pour souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire des services de la GRC au Nouveau-Brunswick.

Une cérémonie pour marquer le 75<sup>e</sup> anniversaire de la GRC au Nouveau-Brunswick et pour rendre hommage à la Division J de la Gendarmerie royale du Canada a lieu le 24 mai, au cours des délibérations à l'Assemblée législative. Après avoir pris le relais du corps de police provincial en 1932, la Division J de la GRC s'est installée à l'Ancienne Résidence du gouverneur. Son quartier général est demeuré à cet endroit jusqu'en 1988, année du transfert au nouveau complexe de la rue Regent.

L'Accord bilatéral sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq et les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick est signé à l'Assemblée législative le 22 juin 2007. La cérémonie commence par l'allumage du calumet traditionnel et une bénédiction de la part des anciens malécites et mi'kmaq, suivis de la présentation d'un cadeau aux anciens par le ministre de la Justice et de la Consommation et procureur général, T.J. Burke. La présentation est suivie d'allocutions par le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson, le chef Everett Martin, de la Première nation d'Eel River Bar, qui représente la Union of New Brunswick Indians, et du chef Gerald Bear, de la Première nation de Tobique, qui représente le MAWIW Council. Le premier ministre Graham fait l'observation suivante : Nos nouvelles relations seront animées de respect, de bonne foi et de partenariat, car nous travaillerons ensemble pour concilier à partir d'aujourd'hui les considérations et compétences des Premières nations avec celles de la Couronne.

Le 29 septembre, les Guides du Canada au Nouveau-Brunswick tiennent leur cérémonie de remise de la fourragère du Canada à 44 récipiendaires. Le 3 novembre, Scouts Canada tient sa cérémonie de reconnaissance et de remise des Centennial Awards à 40 récipiendaires.

Le 1<sup>er</sup> décembre, le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale organise, avec la participation de SIDA Nouveau-Brunswick, une cérémonie à la Chambre du Conseil législatif pour marquer la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

La cérémonie annuelle de nomination des conseillers de la reine a lieu le 24 novembre. Voici les personnes nommées à cette occasion : Hélène L. Beaulieu, de Moncton ; E. Thomas Christie, de Fredericton ; D. Ellen Cook, de Miramichi ; Christopher M. Correia, de Saint John ; Jean-François Cyr, d'Edmundston ; Ronald E. Gaffney, de Fredericton ; Leonard T. Hoyt, de Fredericton ; Charles R. LeBlanc, de Caraquet ; Robert W. MacPherson, de Fredericton ; Catherine S. McNally, de Saint John ; Michael B. Murphy, de Moncton.

Du 24 au 28 septembre, les services d'accueil de l'Assemblée législative sont les hôtes de la 18<sup>e</sup> conférence annuelle des services d'accueil parlementaires, une conférence nationale à laquelle participent des délégations des diverses provinces, des territoires et de la capitale nationale.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu le 7 décembre. Le temps est clément : neige éparse et température légèrement en-dessous de zéro. Le divertissement est assuré pendant la soirée par l'ensemble de clochettes JuBELLation de l'église baptiste de la rue Brunswick et la Garden Creek School Boys Choir. À la fin du décompte, les 7 500 lumières qui ornent le sapin baumier d'une hauteur de 9 m (30 pi) sont allumées. Au ravissement de nombreuses personnes, le père Noël est aussi de la partie. Du chocolat chaud et du cidre chaud sont servis par les gardiens du parc provincial Mactaquac, et les scouts du Grand Fredericton distribuent des bougies et des bonbons.

Le colloque législatif pour élèves est une réussite cette année encore. Le 18<sup>e</sup> colloque annuel, qui se déroule du 13 au 15 avril, accueille 52 élèves de diverses régions de la province. Les élèves assistent à des conférences et participent à des ateliers afin de se préparer au Parlement jeunesse qui a lieu le dernier jour.

Le 31 mai, un visiteur à la cité parlementaire fait les manchettes à l'échelle internationale : un chevreuil entre en courant dans l'édifice ministériel aux petites heures du matin. Le chevreuil se précipite dans un ascenseur, se dirige vers la Tribune de la presse, saute sur un pupitre et sort par la fenêtre. Le chevreuil ne se blesse pas, mais, malheureusement, un ordinateur de la Tribune de la presse est endommagé. Les caméras de surveillance captent tout l'incident, d'une durée de 38 secondes.



*Chevreuil entrant dans l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest), complexe de l'Assemblée législative. Source : vidéo du service de sécurité de l'Assemblée législative.*

# Bibliothèque de l'Assemblée législative

*Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire*



## **Mandat**

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et aux personnels des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou aux personnels des ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine doit déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle que le bureau imprime. Sous réserve des dispositions liées au dépôt de documents officiels par l'Imprimeur de la Reine, les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression.

La bibliothèque de l'Assemblée législative a élargi son mandat afin d'obtenir toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. Un dépôt d'archives des publications électroniques officielles du Nouveau-Brunswick est créé pour permettre le téléchargement d'un choix de ces publications afin de les conserver à long terme et d'y améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. Un important défi depuis quelques années est l'adaptation à la complexité croissante du travail à la bibliothèque en raison de l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. En tant que dépositaire officiel des

publications officielles du Nouveau-Brunswick, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications gouvernementales, en plus des versions sur Internet. La bibliothèque recommande que des exemplaires imprimés continuent d'être accessibles aux générations futures et aux membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel, les fonctionnaires et le public d'une manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et d'une manière non partisane. La bibliothèque est accessible 24 heures sur 24 par téléphone, par télécopieur et par courriel, et ses heures d'ouverture sont de 8 h 15 à 17 h, cinq jours par semaine. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

## **Faits saillants**

Le personnel du Service de référence de la bibliothèque de l'Assemblée législative demeure très occupé pendant la première session de la 56<sup>e</sup> législature, qui est la plus longue de l'histoire. Le personnel de la bibliothèque veille à ce que les services de la bibliothèque soient offerts durant chacune des 28 séances en soirée de la session. Plusieurs parlementaires acceptent l'invitation du personnel de la bibliothèque à prendre un thé ou un café pendant les séances en soirée.

Le 11 juillet, les descendants de James Charles Dumaresq, l'architecte de l'édifice de l'Assemblée législative, visitent la bibliothèque. Son petit-fils, James Philip Dumaresq, ses arrière-petits-fils, Peter, Marc et Sydney, ainsi que son arrière-arrière-petit-fils, Robert, sont de la partie. Ils passent du temps à étudier les plans architecturaux de l'édifice qui ont été donnés à la bibliothèque en 1952.

---

Un nouveau pupitre est construit pour le bureau de la bibliothécaire parlementaire. Il est conçu pour être à la fois pratique et conforme au décor du bureau. L'artisan, Peter Atkinson, intègre au meuble les motifs des bibliothèques du bureau. Le produit fini est un meuble de toute beauté qui demeurera dans le bureau pendant de nombreuses années.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est le théâtre, en 2007, d'un certain nombre d'activités.

Le 26 janvier, la bibliothèque organise une journée portes ouvertes pour les fonctionnaires. En dépit des vents glacials, environ 30 personnes viennent visiter la bibliothèque pour en apprendre davantage sur ses collections et les services qui y sont offerts.

Le 8 février, la bibliothèque est l'hôte d'une réception pour les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative. La réception vise à souligner le début de la première session de la 56<sup>e</sup> législature. L'activité a lieu le jeudi, suivant l'ajournement de la Chambre. Plus de 80 personnes y participent.

Le 29 novembre, la bibliothèque est l'hôte d'une réception pour les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative. La réception vise à souligner le début de la deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature. En raison du haut taux de participation en février, la décision est prise d'organiser la réception au même moment. L'activité est, encore une fois, très courue.

### *Développement des collections*

La bibliothèque de l'Assemblée législative est très ouverte aux suggestions concernant des livres et d'autres documents qui pourraient être acquis pour améliorer ses collections. Au cours de la dernière année, de nombreuses acquisitions sont faites grâce aux suggestions judicieuses des parlementaires et du public.

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque de l'Assemblée législative est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2007, des maisons d'édition du Nouveau-Brunswick et de nombreux auteurs d'ouvrages publiés à titre privé sont encore une fois invités à faire don de leurs livres. Très souvent, la bibliothèque peut donner un reçu officiel pour de tels dons. Un grand nombre d'auteurs et de maisons d'édition acceptent l'idée. Des dons de livres sont aussi reçus de la part d'usagers de la bibliothèque et de diverses associations.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les particuliers, les maisons d'édition et les associations suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année :

### *Particuliers*

E. Gail Carleton  
Chris Collins, député  
Calvin Lee Craig  
Lina Gardiner  
Barbara Gill  
Kathleen Jeffries  
Diane Mercier-Allain  
Willis F. Roberts  
Donald J. Savoie  
Greg West  
John Williamson

### *Maisons d'édition et associations*

Alberta Law Reform Institute  
Atlantic Institute for Market Studies  
DreamCatcher Publishing Inc.  
Financière Sun Life inc.  
Goose Lane Editions  
Galerie d'art Beaverbrook  
Les Éditions de la Grande Marée  
McCain Foods Limited  
Rhyme for Reason  
Saint John Board of Trade  
Société historique du Madawaska Inc.  
Société Santé et Mieux-être en français au Nouveau-Brunswick  
Trinity Enterprises

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante de l'argent reçu du Fonds en fiducie du vicomte Bennett. La subvention permet à la bibliothèque d'acquérir un certain nombre de publications du Nouveau-Brunswick qui témoignent du patrimoine intellectuel de la province. Les ouvrages acquis sont *Un matin tragique*, par Laurent Tremblay, 1955, et *Fredericton Directory*, 1937, 1938, 1939, 1940, 1944, 1948 et 1954. Sans la généreuse subvention, l'achat de ces ouvrages précieux du Nouveau-Brunswick aurait été impossible.

La collection de périodiques est l'une des plus en demande à la bibliothèque. En 2007, la bibliothèque de l'Assemblée législative ajoute un certain nombre de nouveaux périodiques et de journaux à sa déjà vaste collection. Parmi les nouveaux journaux figurent *Elsipogtogeoei*, *Gagetown Village Voice*, *The Carleton*

---

*Free Press*, et *The Bangor Daily News*. En ce qui a trait aux périodiques, *Network*, *East Coast Living*, *Bel Âge*, *Chatelaine*, *Châtelaine*, *Fleurs*, *Plantes et Jardins*, *Reader's Digest*, *Sélection*, *Sentier Chasse et Pêche*, *Vie et Santé*, *Wired*, *Occasions*, *Lifestyle Maritimes*, *Forum* (versions anglaise et française) et *Vibrant* s'ajoutent aux nouveautés.

### **Service de référence**

L'équipe de référence demeure occupée en raison du début de la nouvelle session, en février. Le personnel répond à plus de 1 900 questions de référence et demandes liées au hansomard. Les questions de référence portent sur une vaste gamme de sujets, celles visant à repérer des lois, des amendements et des règlements étant les plus courantes. Le nouveau processus d'acheminement à la bibliothèque des demandes liées au hansomard multiplie le nombre de demandes, mais il semble bien fonctionner avec les procédés déjà en place.

La bibliothèque est abonnée à plusieurs bases de données électroniques qui sont consultées quotidiennement. La base de donnée Infomart s'avère indispensable pour la recherche d'articles de journaux précis à l'intention de la clientèle. Infomart est aussi pratique pour la recherche de tout document écrit sur un sujet en particulier dans certains journaux. Les bases de données Ebsco, qui contiennent des sources consultables de périodiques en texte intégral, sont aussi très utiles pour effectuer des recherches ponctuelles pour la clientèle sur un sujet précis ou dans un périodique en particulier.

Les bases de données créées à l'interne sont consultées quotidiennement par le personnel et la clientèle de la bibliothèque. L'effort déployé pour la mise à jour de ces bases de données en vaut vraiment le temps investi. Ces bases comprennent les biographies des parlementaires, les biographies des femmes députées, les premiers discours, les coupures de presse et les questions de référence.

### **Marketing et sensibilisation**

Le personnel de la bibliothèque continue de mieux faire connaître celle-ci et de tisser des liens plus étroits avec sa clientèle la plus importante, à savoir les 55 parlementaires provinciaux du Nouveau-Brunswick. Un grand nombre d'entre eux y font un tour en matinée, avant la séance, pour lire le numéro le plus récent de leur quotidien local. D'autres s'y arrêtent brièvement pour emprunter des périodiques

ou d'autres documents. De nombreux parlementaires et membres du personnel se servent du Service de référence de la bibliothèque pour les aider dans leurs recherches sur des questions d'actualité dont la Chambre est saisie.

En avril, une séance de formation est offerte au personnel des bureaux des députés du gouvernement et de l'opposition pour leur montrer comment accéder aux documents du hansomard, car ceux-ci sont affichés sur le serveur interne. La séance est très réussie, et le personnel peut maintenant trouver les renseignements rapidement, quand il en a besoin.

Une séance d'information est offerte aux pages au début des deux sessions, en février et en novembre. Ils apprennent où certains documents se trouvent dans la bibliothèque et la bonne procédure pour obtenir des documents lorsque les parlementaires en ont besoin à la Chambre.

Plusieurs visites guidées sont offertes à divers groupes au cours de l'année. Parmi ces groupes figurent plusieurs établissements d'enseignement, des membres du personnel de la bibliothèque publique de Fredericton et des membres de l'Association des bibliothécaires professionnel(le)s du Nouveau-Brunswick. Pendant les visites, les groupes reçoivent des renseignements à propos de la bibliothèque et de ses services, et ils regardent de nombreuses expositions montées par le personnel de la bibliothèque.

Pour ce qui est des publications, la bibliothèque de l'Assemblée législative en fait régulièrement paraître plusieurs, qui sont envoyées aux parlementaires et à d'autres employés du gouvernement.

La *Liste des publications gouvernementales* est maintenant accessible en format PDF sur la page Web de la bibliothèque à l'adresse <[http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/FRENCH/Special\\_Projects/GovPubCheckListIndex.asp](http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/FRENCH/Special_Projects/GovPubCheckListIndex.asp)>.

Des copies papier de la *Liste sélective d'acquisitions* sont envoyées quatre fois par année aux parlementaires et au personnel parlementaire. Une version électronique de cette liste d'acquisitions est aussi envoyée par courriel à tous les employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La version envoyée par courriel contient des notes additionnelles ou des mises à jour qui mettent l'accent sur un service de la bibliothèque (par exemple les

---

publications gouvernementales) ou un aspect de sa collection (par exemple les biographies) ainsi qu'un choix restreint d'entrées dans la liste d'acquisitions qui sont susceptibles d'intéresser le personnel d'un ministère en particulier. La mesure connaît un succès extraordinaire, et il faut donc échelonner l'envoi aux divers ministères pour permettre au personnel du Service de référence de répondre à toutes les demandes qu'il reçoit.

La publication *Table des matières des périodiques* est envoyée aux parlementaires 10 fois par année. Elle comporte une page titre qui détaille certains articles tirés de la table des matières des périodiques dans la collection et qui informe le lecteur ou la lectrice sur les thèmes traités dans les documents périodiques. La rétroaction est positive, et les articles mentionnés font l'objet de beaucoup de demandes.

Le site Web de la bibliothèque de l'Assemblée législative comprend un présentoir virtuel. Chaque mois, des membres du personnel choisissent à la bibliothèque un certain nombre de nouveaux livres, dont la jaquette est reproduite sur le site Web. Pour connaître des détails sur un livre, la clientèle n'a qu'à placer le curseur sur le livre choisi ou à cliquer sur le lien qui mène directement au catalogue pour en apprendre davantage ou pour commander, si elle le souhaite.

Au cours de l'année écoulée, la bibliothèque de l'Assemblée monte plusieurs expositions dans le complexe de l'Assemblée législative. Celles-ci portent notamment sur les sujets suivants : la Semaine du patrimoine, Molly Lamb Bobak et Bruno Bobak, la Journée nationale des Autochtones, les choix du personnel, 100 ans de scoutisme et lord Beaverbrook. Les expositions de livres suscitent généralement de l'intérêt pour le sujet en question de la part des gens qui visitent, et il en résulte des discussions et de l'intérêt à propos des documents. Souvent, au terme d'une exposition, les documents exposés font l'objet d'une demande d'emprunt.

### *Initiatives*

Pendant l'été, le personnel de la bibliothèque décide de moderniser l'apparence de la *Liste sélective d'acquisitions*. La page couverture est en couleur, et celle-ci est différente pour chaque trimestre. La couverture des livres de la liste est numérisée pour être incluse à côté des renseignements bibliographiques du livre, permettant ainsi aux clients de voir à quoi

elle ressemble. La version PDF qui est envoyée à tout le personnel gouvernemental comprend un lien au catalogue ainsi qu'un bouton de demande à côté de chaque entrée. La nouvelle apparence suscite une réponse positive.

La conception initiale et l'aménagement du nouveau site Web de la bibliothèque de l'Assemblée législative sont achevés dans le but de créer un site plus informatif et facile à naviguer pour remplacer le site actuel de la bibliothèque. La nouvelle version du site permettra un meilleur accès aux bases de données existantes, tel que le dépôt de documents électroniques, ainsi que la possibilité de faire des recherches dans la nouvelle base de données d'Élections N.-B. De nouveaux outils faciliteront aux membres du personnel la mise à jour du contenu en ligne, y compris : les nouvelles de la bibliothèque, les nouveaux documents, les éléments de la liste sélective d'acquisitions, des renseignements sur les documents et les périodiques. Un objectif supplémentaire est le regroupement des pages Web de la bibliothèque, car les pages actuelles de contenu statique sont hébergées sur le serveur Web de GNB, et les pages de contenu dynamique qui nécessitent l'accès aux bases de données sont hébergées sur le serveur Web Horizon de la bibliothèque. Une fois achevé, le site Web sera hébergé sur un seul serveur, ce qui facilitera grandement l'entretien. L'inauguration du nouveau site est prévue pour le printemps 2008.

Au cours de 2007, les systèmes de gestion de l'information de la bibliothèque font l'objet d'un certain nombre d'améliorations. L'élaboration de la version 3 de l'outil de gestion des bases de données de l'application de navigateur interne est achevée, offrant aux membres du personnel un certain nombre d'améliorations normalisées de l'interface utilisateur, y compris des outils de recherche et d'édition compatibles qui parcourent simultanément toutes les bases de données. Constitué à partir d'un cadre d'application adapté à l'interaction avec des systèmes de bases de données, le système renferme une collection de modules, chacun fournissant un moyen de gérer et d'administrer une base de données distincte pouvant être ajoutée ou enlevée en cours d'exécution, sans incidence sur les autres modules déjà installés. Les interfaces pour les nouvelles bases de données peuvent être rapidement élaborées et mises à l'essai, ce qui permet au personnel d'avoir accès à celles-ci plus rapidement. En plus du déploiement de la version 3,

---

d'autres modules sont ajoutés, y compris une suite d'outils de création de rapports pour suivre l'état des documents et connaître la moyenne des dépenses mensuelles sur les nouveautés. De plus, le module des premiers discours des parlementaires est ajouté, ce qui permet d'inclure dans les entrées de la base de donnée des biographies des parlementaires un renvoi à la première occasion où un parlementaire a pris la parole à la Chambre. À ce jour, la base de données contient des renseignements sur les premiers discours de 412 parlementaires.

Les travaux sont maintenant en cours sur la prochaine base de données de la bibliothèque qui contiendra une liste initiale des résultats des élections au Nouveau-Brunswick depuis 1984. Les résultats des élections de 1784 à 1984, tirés du livre publié par la bibliothèque, sont numérisés à l'aide de la technique de reconnaissance optique de caractères (ROC) afin d'être ajoutés plus tard à la base de données. L'objectif est d'avoir une liste électronique complète et consultable de toutes les élections générales et partielles au Nouveau-Brunswick. La possibilité de voir l'historique complet des élections d'une circonscription précise est une autre caractéristique de la base de données.

Parmi les autres projets de technologie de l'information complétés au cours de l'année écoulée figurent l'achèvement de l'index électronique de coupures de presse qui contient maintenant plus de 19 000 entrées et la création d'un processus plus simple de sauvegarde pour toutes les bases de données de la bibliothèque et les documents numérisés, de sorte à assurer une sauvegarde sur chaque ordinateur et sur le réseau.

Une entente est conclue avec la bibliothèque publique de Fredericton pour que la bibliothèque de l'Assemblée législative ait une carte de bibliothèque d'entreprise. Ainsi, la bibliothèque de l'Assemblée peut emprunter des documents du réseau des bibliothèques publiques pour ses clients si de tels documents ne se trouvent pas dans sa collection.

La chef du Service de référence crée un bulletin interne d'information électronique, intitulé *The Witty Wingback*, pour garder le personnel au courant des sujets d'actualité et des communiqués de presse. Le bulletin est envoyé aux membres du personnel de la bibliothèque chaque fois qu'ils doivent être mis au courant d'importantes questions d'actualité. Il est extrêmement utile lorsque la Chambre siège,

car les membres du personnel de la bibliothèque se font souvent demander des renseignements sur les principales questions d'actualité.

### *Locaux et entreposage*

L'entreposage des collections continue d'être un défi, surtout à la bibliothèque principale. La bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'accepter des documents de diverses bibliothèques de ministères et d'agences gouvernementales qui ferment ou qui émondent leurs collections. Les membres du personnel trient ces collections et essaient de leur trouver une place.

À l'automne 2007, la bibliothécaire parlementaire est informée que les documents actuellement entreposés sous les combles de l'Assemblée législative doivent être enlevés pour des raisons structurales. Les documents comprennent notamment une collection très détaillée de Statistique Canada, vieille de plusieurs décennies. Cette collection compte plusieurs centaines de boîtes. Aucune date limite n'est donnée pour enlever les documents ; il est donc décidé que le personnel dépouillera le contenu des boîtes pour comparer le matériel de Statistique Canada à celui de la collection de UNB. Le projet en question est mis en oeuvre en septembre et se poursuit au cours de la nouvelle année. Beaucoup de temps y est consacré, mais la bibliothécaire parlementaire et la bibliothécaire des publications gouvernementales estiment qu'elles ne peuvent jeter les documents sans savoir s'ils sont disponibles ailleurs dans la province. Il se trouve que la bibliothèque a en main certains documents qui permettent de compléter la collection de UNB. Le projet se poursuivra au cours du printemps.

### *Personnel*

En 2007, le personnel à plein temps de la bibliothèque de l'Assemblée législative n'a pas changé. La bibliothèque compte sept employés permanents à plein temps : Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire ; Janet McNeil, bibliothécaire pour les Publications gouvernementales ; Kathleen Gaudet, bibliothécaire responsable du Service de référence et des services d'extension et d'éducation permanente ; Anthony Lovesey, spécialiste d'automatisation ; Jonathan Bowie, aide-bibliothécaire pour les Publications gouvernementales et le Service de référence ; Tom Stillwell, responsable des prêts et aide-bibliothécaire au Service de référence ; Jean Weissenhorn Delong, Services techniques.

---

Jean Weissenhorn Delong assume aussi la responsabilité de capitaine d'équipe de l'Assemblée législative pour la campagne Centraide de 2007. Tout au long de l'année, Peggy Goss continue de former Jonathan Bowie et Tom Stillwell aux procédures de conservation et de préservation, et Sarah Richard continue de travailler pour la bibliothèque, sur divers projets, pendant plusieurs heures par semaines.

Cheryl Hitchman se joint à l'équipe en octobre en tant qu'employée occasionnelle pour un projet de 12 semaines. Elle a la responsabilité de travailler au projet sous les combles afin de compiler les documents de Statistique Canada et de les comparer aux avoirs de UNB. Elle termine aussi l'inventaire qui a été commencé pendant l'été par les étudiants.

La bibliothèque de l'Assemblée bénéficie aussi, au cours de l'été, du travail de plusieurs étudiantes et étudiants talentueux : Paul Donovan, Kristi Peterson, Tanner Phillips et Kevin Chamberlain. Les étudiants travaillent à divers projets, dont les suivants : lier les codes à barres des deuxièmes exemplaires de la Collection néo-brunswickoise au catalogue automatisé ; effectuer la mise à jour du document sur les élections en prévision de sa conversion en base de données interrogeable ; vérifier la liste des projets de loi d'intérêt privé ; effectuer la numérisation des coupures de presse ; faire l'inventaire et la lecture des rayons.

### *Éducation permanente*

Le perfectionnement professionnel du personnel continue d'être une priorité pour la bibliothèque. La bibliothécaire parlementaire participe à la conférence annuelle de l'Association des bibliothécaires professionnel(le)s du Nouveau-Brunswick qui a lieu à Fredericton en octobre.

Quelques séances de formation structurée sont offertes au personnel au cours de l'année. Anthony Lovesay continue de signaler les modifications apportées à la base de données ainsi que toute mise à jour de son interface. De plus, il signale tout changement lié au procédé de numérisation et de reconnaissance optique de caractères.

### *Adhésions*

Kenda Clark-Gorey est membre de la Atlantic Provinces Library Association, de la Canadian Library Association, de la Special Libraries Association et de

l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada.

Janet McNeil et Kenda Clark-Gorey sont membres de l'Association des bibliothécaires professionnel(le)s du Nouveau-Brunswick.

# Bureau du hansard

Linda Fahey, rédactrice officielle



2007

## Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, le Bureau du hansard enregistre, transcrit, révisé et publie les travaux de la Chambre (« hansard ») dans les deux langues officielles, l'accent étant mis sur les questions orales, il enregistre, transcrit et rend accessible des travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative dans la langue originale et il répond aux demandes de renseignements liées aux délibérations enregistrées.

## Personnel

En 2007, le Bureau du hansard compte huit employés permanents à plein temps : la rédactrice officielle, Linda Fahey ; les rédactrices parlementaires de l'anglais, Sandra Colborne, Cheryl Fulton Wade, Doreen Whelan (rédactrice principale) et Patricia Wright ; les rédacteurs parlementaires du français, Carolle Gagnon (rédactrice principale) et Marc Poitras ; le rédacteur parlementaire de l'anglais et du français, Denis Caissie. En outre, six autres employés travaillent à temps partiel : Mary Bastin et Louise MacKnight (transcription et révision) ; Lynn Crouse (transcription et fonctionnement de la console) ; Judy Hiscock (transcription) ; Phyllis LeBlanc (révision) ; Shelley Comeau (fonctionnement de la console).

## Faits saillants en 2007

- Au cours de l'année, le bureau enregistre 542 heures de séance — 477 heures pendant la première session de la 56<sup>e</sup> législature et 65 heures pendant la deuxième session — et 123 heures de séance de comités. En tout, 3 982 524 mots sont transcrits, soit 3 932 177 mots pour les transcriptions des travaux de la Chambre et 50 437 mots pour les transcriptions des travaux des comités.
- Le Bureau du hansard collabore avec la bibliothèque de l'Assemblée législative afin qu'elle devienne le point de contact initial pour les demandes de transcriptions, de recherches et de formation en utilisation du répertoire Legisdok sur le site intranet de l'Assemblée législative. Cet arrangement permet au personnel du hansard de se concentrer davantage sur la production de transcriptions et de consacrer moins de temps à répondre aux demandes de transcriptions, à les inscrire et à faire des recherches.
- L'information du Bureau du hansard qui est accessible sur le répertoire Legisdok est élargie pour inclure les documents du Comité des subsides et du Comité permanent des prévisions budgétaires, ainsi que les notes de la console pour les séances de la Chambre et les réunions de comités. Ces documents viennent s'ajouter aux répertoires actuels des transcriptions des travaux de la Chambre et des questions orales. L'ensemble des documents facilite les recherches indépendantes pour le complexe de l'Assemblée législative.
- Tous les messages de condoléances, de présentation et de félicitations, en plus des questions orales, sont transcrits automatiquement et affichés chaque jour sur le répertoire Legisdok,

---

ce qui supprime la nécessité de demander les transcriptions en question.

- L'outil de gestion des demandes pour le hansard, un système de gestion de bases de données, est créé par Anthony Lovesay, de la bibliothèque de l'Assemblée législative. Il permet d'enregistrer, de classer par ordre de priorité et de conserver les demandes de transcriptions ainsi que de produire rapidement des rapports statistiques sur les demandes de transcriptions des travaux de la Chambre et des comités.
- Le système de secours sur cassettes est remplacé par un système d'enregistrement numérique de secours qui, contrairement à l'ancien système, peut fonctionner sans l'aide du personnel.
- Deux employées de session sont engagées pour aider au fonctionnement de la console et à la transcription.
- La rédactrice officielle continue de participer activement à l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) en contribuant à son bulletin, en assistant à sa conférence annuelle, en faisant partie du bureau de direction de l'association et en communiquant avec d'autres membres de l'association pour échanger des informations et des conseils sur les technologies, la production de journaux des débats et des sujets administratifs. La planification de la 35<sup>e</sup> conférence annuelle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard), organisée par le Bureau du hansard, est en cours. La conférence aura lieu du 25 au 29 août 2008.
- Les derniers articles recommandés en 2006 par Fran Robinson, ergothérapeute, sont achetés et installés. Trois ventilateurs de plafond sont installés aussi, et les menuiseries du bureau sont peintes. M<sup>me</sup> Robinson effectue une inspection de contrôle du bureau et fait aussi une inspection des consoles à l'édifice de l'Assemblée législative. D'autres recommandations sont faites, dont certaines sont mises en oeuvre immédiatement.

### **Chambre**

**Objectif** : enregistrer, transcrire et réviser les travaux de la Chambre, la priorité étant accordée aux questions orales et aux demandes de transcription.

En 2007, 94 jours de séance exige l'enregistrement de 7 372 prises de cinq minutes. Le personnel du hansard s'occupe des consoles à la Chambre et maintient un journal électronique détaillé des travaux.

Les transcriptions des questions orales sont préparées et distribuées le jour même à 397 particuliers et à 4 groupes dans l'espace de quelques heures après la période des questions. Une longue liste de distribution par courriel des questions orales est maintenue, et des ajouts, des retraits et d'autres modifications y sont faits fréquemment pendant la session. Les transcriptions des questions orales sont également affichées quotidiennement sur le répertoire Legisdoc, et quelques copies papier sont distribuées.

En raison du nombre extraordinaire de demandes de transcriptions de messages au cours des sessions précédentes, tous les messages de condoléances, de présentation et de félicitations sont transcrits automatiquement chaque jour et affichés sur le répertoire Legisdoc. Les seuls délais sont attribuables à la transcription des questions orales et à des demandes urgentes. Les parlementaires, le personnel de l'Assemblée législative et d'autres personnes ont donc un accès rapide et indépendant à ces transcriptions.

Étant donné que la transcription et la révision finale de la session 2005-2006 sont achevées, en janvier 2007, avant le début de la session de 2007, le personnel se concentre sur l'arriéré de la transcription et de la révision finale. Des progrès sont réalisés quant à la transcription anglaise de la session de 2002-2003 et à la transcription française de la session de 2003-2004. La révision finale et la compilation des fascicules de la session de 2001-2002 se poursuivent aussi, et la version révisée de quatre jours de séance est achevée et distribuée.

La session de 2007 est la plus longue de l'histoire de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick ; par conséquent, la première priorité du personnel du hansard est d'achever la transcription des travaux. Les objectifs sont établis chaque semaine, et le personnel réussit à transcrire et à compiler les 79 jours de séance de la session, ainsi qu'un jour de séance de la session de 2007-2008, qui commence en novembre 2007. Ainsi, la transcription de 80 jours de séance en format bleu est achevée par le personnel et affichée sur le réseau intranet de l'Assemblée législative au cours de l'année civile 2007 :

- 56<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session, 2007-2007, fascicules 1 à 79 (du 6 février 2007 au 6 juillet 2007, ce qui complète la session) ;
- 56<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 2007-2008, jour de séance 3 (le 29 novembre 2007).

En outre, les transcriptions en format bleu des 85 périodes des questions des deux sessions sont achevées, distribuées et affichées sur le réseau intranet de l'Assemblée législative, comme toutes les transcriptions de messages.

La transcription et la révision finale de la session de 2007 se poursuivent pendant la session de 2007-2008 ; le personnel travaille aux deux sessions en même temps. La mise au point et la distribution de la version révisée

des fascicules de la session de 2007 devrait commencer en janvier 2008, une fois la transcription de la session de 2007-2008 achevée.

Le tableau 1 donne des statistiques comparatives sur le nombre de jours, d'heures et de prises des six dernières sessions complètes. Le tableau 2 donne des statistiques comparatives sur la transcription des trois dernières sessions complètes.

**Tableau 1**  
**Statistiques comparatives sur les sessions**

<b>Année (Législature et session)</b>	<b>Jours</b>	<b>Heures</b>	<b>Prises</b>
2001-2002 (54-4)	71	396	4 826
2002-2003 (54-5)	68	410	5 119
2003-2004 (55-1)	62	334	4 208
2004-2005 (55-2)	58	319*	3 795*
2005-2006 (55-3)	54	310**	3 788**
2007-2007 (56-1)	79	477	6 486

\* Inclut 34 heures et 392 prises de cinq minutes pour le Comité permanent des prévisions budgétaires, juin 2005.

\*\* Inclut 22,75 heures et 283 prises de cinq minutes pour le Comité permanent des prévisions budgétaires, juin 2006.

**Tableau 2**  
**Comptes de mots des transcriptions de la Chambre**

<b>Session</b>	<b>Anglais</b>	<b>Français</b>	<b>Compte de mots total</b>
55-2 (2004-2005 : 58 jours)	1 609 598 (71 %)	646 720 (29 %)	2 256 318
55-3 (2005-2006 : 54 jours)	1 494 012 (74 %)	527 373 (26 %)	2 021 385
56-1 (2007-2007 : 79 jours)	2 524 185 (73 %)	929 210 (27 %)	3 453 395

## Comités

**Objectif** : enregistrer, transcrire et réviser les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative, la priorité étant accordée aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

En 2007, le personnel du hansomard assiste à une réunion générale d'organisation ainsi qu'à 33 réunions de comités permanents et spéciaux : 10 du Comité des corporations de la Couronne, 1 du Comité des corporations de la Couronne et du Comité des comptes publics, 5 du Comité des projets de loi d'intérêt privé,

13 du Comité des comptes publics, 1 du Comité de modification des lois, 2 du Comité spécial du mieux-être. Ces réunions de comités exigent 123 heures d'enregistrement, ce qui correspond à 1 476 prises de cinq minutes.

La transcription non révisée des travaux des comités est fournie sur demande, une fois achevée la transcription des travaux de la Chambre pour la session en cours.

Le tableau 3 donne le pourcentage des travaux liés aux comités par rapport à ceux liés à la Chambre.

**Tableau 3**

**Heures d'enregistrement, année civile 2007**

<b>Travaux</b>	<b>Heures</b>	<b>% de la charge de travail</b>
Chambre	542	82
Comités	123	18
<b>TOTAL</b>	<b>665</b>	<b>100</b>

## Enregistrement

Le Bureau du hansomard est chargé de superviser l'enregistrement de toutes les réunions qui se tiennent à la Chambre et dans la salle des comités.

Le personnel du hansomard vérifie le matériel de son et d'enregistrement avant toutes les activités enregistrées afin de veiller à ce que les systèmes de la Chambre et de la Chambre du Conseil législatif fonctionnent.

Le personnel du hansomard s'occupe des consoles et des ordinateurs portatifs situés à la Chambre et à la Chambre du Conseil législatif et il est présent à toutes les séances de la Chambre et à toutes les réunions des comités afin d'ouvrir les micros, de maintenir un journal détaillé des travaux, de recueillir les documents et les renseignements nécessaires pour la production de la transcription et de communiquer par courriel avec le bureau.

Tous les détails des réunions — nom, date, heure, lieu, numéro de la réunion et heures d'ouverture et de levée — sont inscrits par le personnel dans le Multiple Unit Recording Facility (MURF) situé au Bureau du hansomard. Le MURF enregistre les réunions de façon numérique, et les enregistrements sont accessibles pour la transcription à partir des ordinateurs du hansomard.

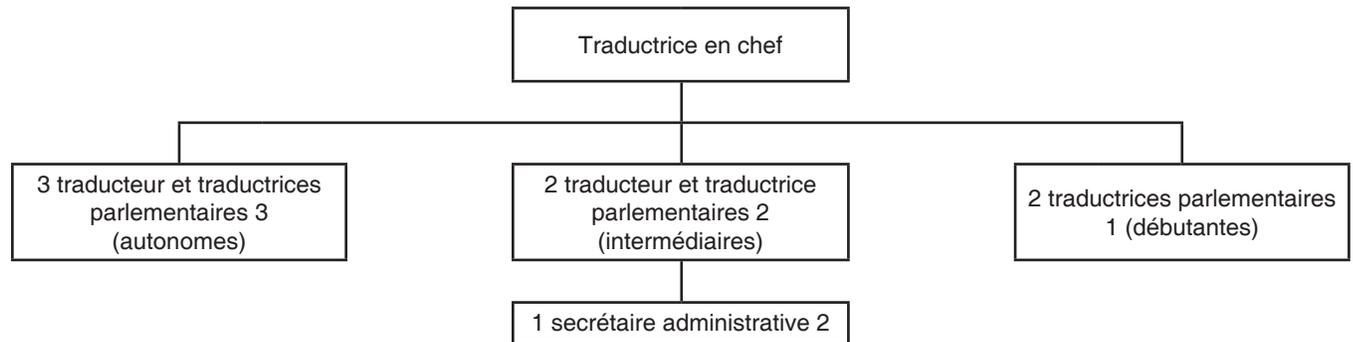
Chaque jour, pendant la est inscrite dans le MURF et mise à jour, et le personnel du hansomard surveille étroitement le système pendant la durée de l'activité pour que l'enregistrement se fasse correctement. Pour chaque activité, les détails des réunions sont aussi inscrits dans le système d'enregistrement numérique de secours, situé dans le bureau.

## Activités spéciales

Le personnel du Bureau du hansomard assure le fonctionnement du système de son pendant le discours du gouverneur Baldacci à la Chambre, la cérémonie visant à commémorer la bataille de Vimy, les trois jours du colloque législatif pour élèves, la cérémonie de remise des médailles commémorant le centenaire de Scouts Canada, les deux jours de la réunion annuelle des commissaires à l'information et à la protection de la vie privée de l'ensemble du Canada, les deux jours de la réunion annuelle de l'Association canadienne des services d'accueil parlementaires, le discours de la gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, aux parlementaires, les trois jours du congrès de l'organisme Partenaire des Parlements et les diverses autres activités.

# Traduction des débats

*Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef*



## **Mandat**

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard »), les rapports de comités ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

### **Avril 2006 à décembre 2007**

#### **Faits saillants**

- Il n'y a rien de particulier à signaler d'avril à novembre 2006. Les activités régulières suivent leur cours.
- En décembre 2006, Lise L'Anglais, traductrice parlementaire 1 (débutante), démissionne pour accepter un poste à Moncton. Lynn Lefebvre, dont le nom figurait sur la liste d'admissibilité du dernier concours, accepte une offre d'emploi le 11 décembre et elle a été titularisée le 11 juin 2007.
- Le 4 décembre, Tina Després est embauchée comme secrétaire pour remplacer Lynn Lefebvre, qui agissait à ce titre.

- Pendant le congé entre Noël et le Nouvel An, des plateformes sont aménagées au secrétariat et dans un des bureaux afin de régler le problème de dénivellation des planchers. Les travaux devraient se poursuivre dans les autres bureaux, selon les ressources disponibles.
- Jean-Claude Arluison, traducteur parlementaire 2 (intermédiaire), prend sa retraite le 28 février 2007. Comme la liste d'admissibilité n'est plus valide, un concours est lancé pour combler le poste.
- Le 20 mars, Mylène Ouellette est embauchée à titre occasionnel pour remplacer Tina Després, qui a dû partir.
- Le 15 février 2007, le Comité d'administration de l'Assemblée législative autorise un poste permanent de secrétaire, qui avait été aboli en 1992. Le concours est lancé en avril, et, le 4 juillet, Mylène Ouellette accepte le poste après avoir satisfait aux exigences.
- En raison de la durée prolongée de la session et de la période des vacances estivales qui suit, Nathalie Surprenant entre seulement en fonction le 4 septembre 2007 à titre de traductrice parlementaire 1, à la suite du concours de traduction tenu au printemps.
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2007, Rebecca Colborne est promue traductrice parlementaire 3 (autonome).

### **Année financière 2006-2007**

- Le nombre de jours de séance en 2006-2007 se chiffre à 66, soit 3, ou 5 %, de plus qu'en 2005-2006. La période couvre le 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007.

- Au cours de l'année financière 2006-2007, la production s'élève à plus de 1,8 million de mots, par rapport à 1,9 l'année précédente, soit une diminution de 5 %.
- Pendant l'année, plus de 1 242 demandes de traduction sont traitées, sans compter les demandes ponctuelles faites par téléphone et par courriel, soit une augmentation de 3 %.

### *Chambre*

**Objectif :** traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative, ainsi que les motions présentées à la Chambre.

La traduction du hansard correspond à près de 55 % de la charge de travail et a diminué de 12 % par rapport à l'année précédente. Environ 20 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais. Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

La traduction du Journal quotidien correspond à plus de 7 % de la charge de travail et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent près de 14 % de la charge de travail ; ils sont traduits le jour même.

### *Parlementaires*

**Objectif :** traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à 14 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits quant aux discours et déclarations a diminué de 20 % par rapport à l'année précédente, étant donné qu'il n'y a pas eu de séance à l'automne 2006. Le nombre de mots traduits quant à la correspondance et aux communiqués ont diminué de 26 %.

Au cours des 66 jours de séance pendant l'année financière en question, 381 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 1 220 pages. Sont traduits, entre autres, le discours du trône, le discours du

budget, ainsi que 307 déclarations et 72 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Par rapport à l'année précédente, le nombre de discours a légèrement diminué, ainsi que le nombre moyen de pages par discours, qui passe de 14,5 à 10,2 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 99 % de la charge de travail. Environ 91 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le plus gros client est le Bureau de l'opposition officielle, à raison de 95 % de la charge de travail. Le Bureau des député(e)s du gouvernement compte pour 5 % de la charge de travail. La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

### *Comités*

**Objectif :** traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à près de 1 % de la charge globale de travail et a diminué de 45 % par rapport à l'année financière 2005-2006.

### *Bureau de l'Assemblée législative*

**Objectif :** traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier et de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à 10 % de la charge globale de travail et a augmenté de 31 % par rapport à l'année financière 2005-2006.

**Tableau 1 : Production de Traduction des débats,  
année financière 2005-2006  
(chiffres arrondis)**

<b>CHAMBRE</b>	
Avis de motion et Feuilleton .....	247 000
Journal .....	129 000
Hansard <sup>1</sup> .....	990 000
 <b>PARLEMENTAIRES</b>	
Discours et déclarations .....	220 000
Correspondance et communiqués .....	34 000
 <b>COMITÉS</b> .....	 11 000
 <b>BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE</b> .....	 183 000
 <b>TOTAL</b> <sup>2</sup> .....	 1 814 000

<sup>1</sup> Inclut un report d'environ 990 000 mots (41 % du hansard de 2000-2001, ainsi que la séance 15 de 2005-2006 et la séance 03 de 2007) de l'année financière antérieure.

<sup>2</sup> Exclut un report d'approximativement 15,63 millions de mots (38 % du hansard de 2000-2001, 100 % du hansard de 2001-2002, 100 % du hansard de 2002-2003, 100 % du hansard de 2003-2004, 100 % du hansard de 2004-2005, 100 % du hansard de 2005-2006 et les séances 1 à 28 de 2007) à l'année financière ultérieure.

**Tableau 2 : Statistiques comparatives sur les sessions**

	<b>2002-2003</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2007</b>
Jours	68	62	58	54	79
Mots	3 271 000*	2 571 000*	2 377 000*	2 240 000*	4 121 000*

\* Chiffres estimatifs.

# Projet spécial

---

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

2006-2007

## Contexte

Lors de sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. La stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de maintenir le financement externe pour aider au rattrapage. En 2006-2007, aucun financement externe n'est reçu pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition. En 2006-2007, un montant de 59 000 \$ est ajouté au budget de Traduction des débats pour l'impartition, et des fonds sont accordés pour une secrétaire occasionnelle.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

### **Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.**

#### *Résultats*

- En 2006-2007, la demande de traduction du hansard est d'environ 2,69 millions de mots, une hausse de 26 % par rapport aux 2,13 millions de mots de l'année financière précédente.
- En 2006-2007, la production de traduction du hansard se chiffre à 0,99 million de mots, une baisse de 14 % par rapport au 1,13 million de mots traduits au cours de l'année financière précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 1,70 million de mots. Au cours des cinq dernières

années financières, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,42 million de mots par année.

### **Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.**

#### *Résultats*

- En 2006-2007, la traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 124 mois, soit plus de 10,33 années, plus tôt que les volumes publiés.
- Au 31 mars 2007, la traduction des fascicules jusqu'à la séance 44 (le 1<sup>er</sup> mai 2001) de la session de 2000-2001 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- La conversion des sessions antérieures en PDF a été achevée au cours de l'année financière. Un total de 387 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF est désormais accessible pour les sessions de 1993 à 1999-2000, y compris 52 % de la session de 2000-2001. Ces fascicules finalisés et traduits sont ainsi accessibles environ 10 ans plus tôt que les volumes publiés, et ils peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.

### **Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.**

#### *Résultats*

- En 2006-2007, l'arriéré cumulatif de traduction du hansard augmente de 1,70 million de mots, par rapport à 1,01 million de mots au cours de l'année financière précédente, soit une hausse de 68 %.
- Pendant l'année financière, 66 nouvelles séances ont lieu, tandis que 30 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 36 fascicules, contre une hausse nette de 22 fascicules au cours de l'année financière précédente.
- Au 31 mars 2007, la traduction du hansard accuse un retard de 71 mois (soit 346 jours de séance), contre 64 mois (soit 310 jours de séance) à la fin de l'année financière précédente.

---

### *Contrôle de la qualité*

La mise à jour plus ou moins mensuelle du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Plus de 30 000 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et certaines comportent des hyperliens.

Pour consultation et téléchargement, le *Guide de rédaction parlementaire* et le répertoire se trouvent à <http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>.

---

## Programme pour les parlementaires

---

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de l'opposition officielle.

Chaque groupe ou caucus de députés constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les deux directions reçoivent des services financiers, administratifs et de personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité de la greffière.

### *Financement*

En application du programme pour les parlementaires, des bureaux meublés sont fournis aux simples députés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application du paragraphe 29(5) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les travaux de secrétariat et de recherches et pour d'autre assistance liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application des paragraphes 29(1) et 29(3) de la loi, un financement est approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (des chefs de l'opposition et d'un troisième parti) et doit être utilisé pour les

### *Conclusion*

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les autres 8 traductrices et traducteurs parlementaires de Traduction des débats et 9 traductrices ou traducteurs professionnels du secteur privé, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du harsard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.

salaires du personnel, les salaires et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

### *Soutien en recherches et en administration*

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

### *Bureau des député(e)s du gouvernement*

Le bureau compte un directeur général, un agent des communications et de la recherche, une agente des communications, une gestionnaire du bureau, trois agents de recherche et une secrétaire.

Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau disposent de locaux aux deuxième et troisième étages de l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest).

### *Bureau de l'opposition officielle*

Le bureau compte un directeur du personnel, une conseillère principale en élaboration des politiques, une analyste principale en matière de politiques, trois analystes en politiques, une gestionnaire du bureau, une adjointe parlementaire, une attachée de presse, une adjointe spéciale du chef, une adjointe en communications, deux secrétaires des parlementaires et une directrice générale.

Les parlementaires du côté de l'opposition officielle et le personnel du bureau disposent des locaux aux premier et deuxième étages de l'ancien édifice du ministère de l'Éducation (édifice de l'Est), ainsi qu'à la maison Jewett.

# Hommages

## Charles Gallagher

Le premier ministre Shawn Graham rend un hommage posthume à Charles Gallagher, qui est décédé le 18 juin 2007, en soulignant qu'il a servi longtemps à titre de député dans le gouvernement de Richard Hatfield. Né d'une famille d'agriculteurs, il a grandi à Centreville, dans le comté de Carleton, et a été agronome de district avant de devenir un important éleveur de porcs de la région.

Dale Graham, député de Carleton, souligne aussi ce qui suit :

*Chuck a été élu député pour la première fois en 1970, rôle qu'il exercera pendant 17 ans. Il a été nommé ministre de l'Éducation, charge qu'il a occupée de 1976 à 1982. En 1980, il a été nommé ministre de l'Éducation permanente. Il a servi à titre de ministre de la Santé, de 1982 à 1985, et à titre de président de l'Assemblée législative, de 1985 à 1987. De 1991 à 1993, il a été nommé à une commission. Le pasteur de l'église a très bien communiqué le fait que Chuck Gallagher était aimé non seulement des Conservateurs, mais aussi des Libéraux. Les Libéraux l'ont nommé à la Commission sur l'utilisation des terres et l'environnement rural, à laquelle il a siégé de 1991 à 1993. [...] Par suite de sa retraite en 1987, Chuck a maintenu son appui et sa participation à l'égard des activités communautaires et de la politique. [...] Je peux dire que c'est avec grande humilité et fierté que je représente la circonscription de Chuck Gallagher.*  
[Traduction.]

## Jean Gauvin

Le premier ministre Shawn Graham rend un hommage posthume à Jean Gauvin, qui est décédé le 6 juin 2007, en ces termes :

*Il a été élu pour la première fois en 1978 à titre de député de Shippagan-les-Îles, et le premier ministre Hatfield a bientôt fait de le nommer ministre des Pêches...* [Traduction.]

*M. Gauvin est revenu à l'Assemblée législative en 1991 en tant que député du côté de l'opposition, et a pris sa retraite en 1995. Il a contribué de façon importante aux activités de l'Assemblée législative, sous le gouvernement de Frank McKenna, en vue d'enchâsser dans la Constitution canadienne les principes du projet de loi 88, lesquels garantissent l'égalité des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick.* [Traduction.]

*Plus tard au cours de sa carrière, Jean Gauvin a été directeur de l'association des crabiers du Nord-Est et a contribué à stimuler la relance de la pêche au crabe, qui est si importante.*

Percy Mockler, député de Restigouche-la-Vallée, fait remarquer ce qui suit :

*Il [Jean Gauvin] était un défenseur acharné des droits des francophones et un homme aux choix politiques parfois surprenants, mais il avait toujours le coeur*

*à la bonne place. Paul Robichaud dit de lui : « Il avait son caractère assez particulier. Il avait sa façon de faire qui était assez particulière. Il plaisait énormément à la population de Shippagan-les-Îles, à l'époque, maintenant Lamèque-Shippagan-Miscou, et à l'ensemble de la Péninsule acadienne. »*

## Edgar LeGresley

Edgar LeGresley est décédé le 7 septembre 2007 au Moncton Hospital. Il est né le 20 août 1940, à Neguac, et a fait ses études au Collège Saint-Joseph, à Memramcook.

Un Libéral, il a été élu pour la première fois le 26 octobre 1970 pour représenter le comté de Northumberland. Il a été réélu le 18 novembre 1974, et de nouveau le 23 octobre 1978, pour représenter la circonscription uninominale de Baie-de-Miramichi.

En plus de sa carrière politique, il était un homme d'affaire bien connu dans sa collectivité.

## Joe Mombourquette

Le premier ministre Shawn Graham souligne le décès de Joe Mombourquette, le 27 novembre 2007, en ces termes :

*M. Mombourquette est né le 9 septembre 1922 à Lower L'Ardoise, au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. Après ses études à St. Francis Xavier University, il a servi pendant 32 ans en tant que membre du Royal Canadian Regiment. En tant que membre des Forces armées canadiennes, il a servi pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée, et a pris sa retraite en 1972, alors qu'il détenait le grade de capitaine.* [Traduction.]

*Il a été élu en 1982 pour représenter la circonscription d'Oromocto et, peu après, a été nommé au Cabinet du premier ministre Richard Hatfield à titre de ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre. Il a continué d'exercer la charge de ministre du Travail après la restructuration du ministère, qui a eu lieu en 1985. Après sa retraite, M. Mombourquette a été pendant 10 ans au service de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, tout d'abord comme conseiller, puis comme gestionnaire d'un centre d'emploi.* [Traduction.]

Jody Carr, député d'Oromocto, ajoute en outre ce qui suit :

*Un grand sportif et écologiste, il a été membre dans les années 60 du club de chasse et pêche de la BFC Gagetown, ainsi que membre de Canards Illimités. Il a aussi été un membre dévoué de son église locale, l'église St. Vincent de Paul. Il a servi pendant plusieurs années à titre de président du conseil, en plus d'être placeur, ministre de la Parole, ministre de la communion et Chevalier de Colomb, 4<sup>e</sup> degré, de la section Donald Clattenburg. Il a aussi été membre auxiliaire de la Légion de Marie et membre de la communauté cursilliste. M. Mombourquette a certainement fait preuve d'un dévouement exceptionnel à l'égard de notre collectivité, de notre province et de notre pays.* [Traduction.]

# Publications

*Bibliothèque de l'Assemblée législative*

*Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative : 1841-1991.*

*Les élections au Nouveau-Brunswick : 1784-1984.*

*Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick, de 1929 à 2006.*\*\*\*

*Premiers discours prononcés selon le parti, le ou la parlementaire ou la circonscription : 1834 et 1835-1837, 1850-1861, 1882-2006.*

*Périodiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick. Catalogue annuel.*\*\*\*

*Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 1999.*

*Table des matières des périodiques. Mensuel.*

*Liste sélective d'acquisitions. Trimestriel.*\*\*\*

*Bureau du greffier*

*Activités législatives 2006*\*\*\*

*Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, première session de la 56<sup>e</sup> législature (79 fascicules non révisés).*\*\*\*

*Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature (15 fascicules non révisés).*\*

*Répertoire biographique des parlementaires, Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 56<sup>e</sup> législature, 2007.*\*\*\*

*Feuilleton et Avis, 79 numéros du 6 février 2007 au 6 juillet 2007.*\*\*\*

*Feuilleton et Avis, 15 numéros du 27 novembre 2007 au 20 décembre 2007.*\*\*\*

*Attribution des sièges, première session, 56<sup>e</sup> législature.*

*Attribution des sièges, deuxième session, 56<sup>e</sup> législature.*

*Projets de loi déposés pendant la première session de la 56<sup>e</sup> législature — état des travaux.*\*\*\*

*Projets de loi déposés pendant la deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature — état des travaux.*\*\*\*

*Rapports parlementaires trimestriels, Revue parlementaire canadienne, 2007.*

*Bureau du hansard*

du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 décembre 2007\*

*Journal des débats (hansard). 2001-2002, quatrième session de la 54<sup>e</sup> législature. Terminés : jours de séance 17, 55, 56 et 59.*

*Journal des débats (hansard). 2004-2005, deuxième session de la 55<sup>e</sup> législature. Terminés : jours de séance 2, 5, 12, 15, 19, 21 à 58, ce qui complète la révision finale de tous les fascicules de la session. Le jour de séance 58 comprend les cinq transcriptions du Comité permanent des prévisions budgétaires.*

*Journal des débats (hansard). 2005-2006, troisième*

*session de la 55<sup>e</sup> législature. Terminés : jours de séance 1 et 2 ainsi que 4 à 54, ce qui complète la révision finale de tous les fascicules de la session. Le jour de séance 54 comprend les neuf transcriptions du Comité permanent des prévisions budgétaires.*

*Journal des débats (hansard). 2007, première session de la 56<sup>e</sup> législature. Non révisé : l'ensemble des 79 fascicules (format bleu).*\*\*

*Journal des débats (hansard). 2007-2008, deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature. Non révisés : les jours de séance 3 et 8 (format bleu).*\*\*

*Questions et réponses écrites. Cinq sessions : de la troisième session de la 54<sup>e</sup> législature (2000-2001) à la troisième session de la 55<sup>e</sup> législature (2005-2006).*\*\*

*Journaux de la console. Première session de la 56<sup>e</sup> législature, du 6 février 2007 au 6 juillet 2007, 79 journaux ; deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature, du 27 novembre 2007 au 20 décembre 2007, 15 journaux.*\*\*

*Statistiques, Comité des subsides et Comité permanent des prévisions budgétaires. 2004-2005, deuxième session de la 55<sup>e</sup> législature ; 2005-2006, troisième session de la 55<sup>e</sup> législature ; 2007, première session de la 56<sup>e</sup> législature ; 2007-2008, deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature.*\*\*

*Projet spécial*

LeBlanc, Valmond. *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 1979-, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

———, *Guide de rédaction parlementaire* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 2001-, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

———, *Au cœur de la traduction parlementaire au Nouveau-Brunswick*, conférence prononcée le 1<sup>er</sup> novembre 2003, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

*Traduction des débats*

*Recueil de définitions législatives, 1993- / Listing of Definitions in Legislation, 1993- .*

Sauvageau, Alain. *Formules pour la traduction parlementaire, 1995- / Parliamentary Translation Forms, 1995- .*

\* Rapport maintenant préparé en fonction de l'année civile et non de l'année financière

\*\* Accessible sur le réseau intranet de l'Assemblée législative

\*\*\* Internet : <<http://www.gnb.ca/legis>>

# Notes

---